



| | | |
|--------|---|----|
| 1. | AVANT-PROPOS | 3 |
| | 2006 « sportivement » en survol..... | 3 |
| 2. | LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS | 5 |
| 2.1. | Composition | 5 |
| 2.2. | Activités | 5 |
| 3. | EGALITE DES CHANCES DES FEMMES ET DES HOMMES | 7 |
| 4. | COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)..... | 8 |
| 5. | LE SPORT DE COMPETITION..... | 9 |
| 5.1. | Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives | 9 |
| 5.2. | Répartition des crédits en 2005..... | 9 |
| 5.3. | Les crédits en 2006..... | 10 |
| 5.4. | Le congé sportif | 13 |
| 5.4.1. | Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs | 13 |
| 5.4.2. | Mesures et concepts particuliers et promotionnels | 14 |
| 5.4.3. | Le congé sportif pour dirigeants | 15 |
| 6. | L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS | 18 |
| 6.1. | Les centres de formation..... | 18 |
| 6.2. | Les classes sportives | 19 |
| 6.3. | Suivi individuel | 21 |
| 6.4. | Section pour sportifs d'élite de l'armée..... | 22 |
| 6.5. | Les formations des cadres techniques des fédérations sportives | 22 |
| 6.6. | Projets européens..... | 24 |
| 7. | CONTROLE MEDICO-SPORTIF | 26 |
| 7.1. | Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition | 26 |
| 7.2. | L'examen médical des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS | 26 |
| 7.3. | L'examen médical des sportifs d'élite | 26 |
| 7.4. | Le service Sport/Handicap | 27 |
| 7.5. | La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé) | 27 |
| 7.6. | La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL) | 27 |
| 7.7. | Le contrôle antidopage..... | 27 |
| 7.8. | La lutte antidopage au niveau international | 27 |
| 7.9. | Contacts internationaux..... | 27 |
| 8. | LE SPORT-LOISIR | 28 |
| 9. | LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF | 32 |
| 10. | WIBBEL & DRIBBEL..... | 33 |
| 11. | BASE NAUTIQUE DE LULTZHAUSEN | 36 |
| 12. | EQUIPEMENT SPORTIF | 38 |
| 12.1. | Le huitième programme quinquennal | 38 |
| 12.2. | Inventaire des équipements sportifs..... | 39 |
| 13. | RELATIONS INTERNATIONALES..... | 40 |
| 13.1. | Réunion des Directeurs des Sports UE les 29 et 30 mars 2006 à Vienne | 40 |
| 13.2. | Réunion des Directeurs des Sports UE les 4 à 6 octobre à Naantali | 40 |

| | | |
|---------|---|----|
| 13.3 | Réunion informelle des Ministres des Sports de l'UE les 27 et 28 novembre à Bruxelles | 40 |
| 13.4 | Conseil de l'Europe | 41 |
| 13.4.1. | Bureau du CDDS | 41 |
| 13.4.2. | Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS) | 42 |
| 13.4.3. | 17 ^e Réunion informelle des Ministres européens du Sport à Moscou | 42 |
| 14. | L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS | 44 |
| 14.1. | Les travaux de construction, de transformation et de modernisation | 44 |
| 14.1.1. | Le bâtiment central..... | 44 |
| 14.1.2. | Le hall multisports | 44 |
| 14.1.3. | Installations de plein air..... | 44 |
| 14.1.4. | Le stade multisports | 44 |
| 14.1.5. | Le garage des véhicules automoteurs..... | 44 |
| 14.1.6. | Bâtiment annexe Luxembourg-Pulvermuhl..... | 44 |
| 14.1.7. | Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS..... | 45 |
| 14.2. | Installations sportives..... | 45 |
| 14.2.1. | Tableau de l'utilisation en heures/année | 45 |
| 15. | LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D'COQUE | 47 |
| 15.1. | La fin de la phase de développement du Centre des Salles de la Coque | 47 |
| 15.1.1. | Le Sport | 47 |
| 15.1.2. | Conférences et séminaires..... | 48 |
| 15.1.3. | Les spectacles | 48 |
| 15.1.4. | Restauration et catering | 49 |
| 15.1.5. | Parachèvement du Centre des Salles et rénovation du Centre Aquatique..... | 49 |
| 15.2. | La rénovation du Centre Aquatique de la Coque..... | 49 |
| 15.2.1. | Les travaux de rénovation en 2006 | 50 |
| 15.2.2. | La continuation de la rénovation en 2007 et 2008 | 50 |
| 15.3. | Données statistiques..... | 50 |
| 16. | STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS | 52 |

1. AVANT-PROPOS

2006 « sportivement » en survol...

Des résultats probants ! L'on se doit de rappeler impérativement les performances hors pair de Frank SCHLECK, vainqueur de l'Amstel Gold Race et de la non moins impressionnante victoire de l'étape reine du Tour de France à l'Alpe d'Huez. Et tout autant est venue l'autre nouvelle extraordinaire lorsque David FIEGEN s'est qualifié pour la finale du 800 mètres aux Championnats d'Europe à Göteborg et a remporté la première médaille luxembourgeoise, en argent de surcroît, à un tel championnat, puisqu'il a fini comme vice-champion d'Europe.

S'il est fait mention d'événements sportifs majeurs, il faut aussi mentionner une nouvelle escale du Tour de France 2006 avec sa deuxième étape à Esch-sur-Alzette.

Auparavant, l'inédit ING-europe-marathon Luxembourg avait dépassé toutes les attentes de participation et une pérennité de l'événement s'annonce.

Sur le plan logistique, le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois avec 37 de ses fédérations et associations membres ont emménagé au 3, route d'Arlon à Strassen dans leur nouvelle Maison des Sports Josy Barthel, leur cinquième siège, compte tenu des besoins toujours croissants de l'administration du mouvement sportif et de l'opportunité du plus large regroupement. Avec 57 bureaux, 14 salles de réunions de différentes tailles, des parkings sur les lieux, les 40 unités de personnels administratifs ainsi que les dirigeants sportifs bénévoles se trouvent desservis pour vaquer à leurs multiples tâches au bénéfice des sportifs.

Sur le plan législatif voire réglementaire, il faut rappeler qu'en 2005, l'UNESCO avait mis au point à Paris le 18 novembre 2005 la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Ce fut dès 2006 que les Etats membres de l'UNESCO ont été invités, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives à décider pour la Convention leur ratification, acceptation, approbation ou adhésion.

A constater et à relever que la loi d'approbation au Luxembourg a été instruite de manière très expéditive puisqu'elle porte la date du 24 novembre 2006 déjà.

En conséquence, l'instrument de ratification luxembourgeois a été déposé le 11 décembre 2006 auprès du Directeur Général de l'UNESCO à Paris et comme il s'agissait du trentième instrument, il eut même pour effet de déclencher la mise en vigueur de la Convention.

Cette Convention internationale est le traité qui formalise sur plan mondial l'engagement des gouvernements dans la lutte contre le dopage dans le sport. Jusqu'à présent, ces gouvernements ne pouvaient pas être liés juridiquement par le document non gouvernemental tel que le Code mondial antidopage alors que c'est celui-ci qui ambitionne depuis 2004 d'harmoniser les règles liées au dopage dans tous les sports et dans tous les pays.

La susdite loi portant approbation de la Convention UNESCO modifie aussi l'article 16 de la loi du 3 août 2005 concernant le sport afin d'assurer que la liste des substances et méthodes dopantes soit celle mise à jour et publiée par l'Agence Mondiale Antidopage.

Finalement, dans le domaine de l'infrastructure sportive, en exécution de la loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal d'équipement sportif, une troisième partie des projets à reprendre au programme a été établie par le règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2006 avec en

particulier quatre installations de portée nationale, la piste cycliste, les centres nationaux de boules/pétanque et de quilles ainsi qu'un stade d'eau vive pour le canoë-kayak.

En principe une quatrième liste reste à être dressée pour compléter et arrondir le huitième programme et l'instruction d'un neuvième programme à partir de 2008 est à préparer.

2. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

2.1. Composition

Le Conseil supérieur des sports, institué conformément au règlement grand-ducal du 14 décembre 2000, comprend 13 membres : le président, deux vice-présidents et un secrétaire désignés par le ministre, trois délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, trois membres choisis au titre de leurs compétences dans le sport ainsi que trois représentants de départements ministériels concernés par le sport, à savoir le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère de la Santé.

Sont nommés membres du Conseil supérieur des sports pour un terme de quatre ans par arrêté ministériel du 17 mars 2005:

- comme membres du bureau :

M. Affi SCHERER, président

M. Pilo FONCK, vice-président

M. Denis SCUTO, vice-président

M. Robert SCHULER, secrétaire général

- comme délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois :

Mme Marlyse PAULY, secrétaire générale et déléguée du C.O.S.L. au bureau

M. Camille GONDERINGER, membre du Conseil d'administration

M. Jean-Louis MARGUE, membre du Conseil d'administration

- en raison de leurs compétences dans le sport :

Mme Marie-Paule HOFFMANN, dirigeante et juge sportive

M. Jos FABER, dirigeant sportif

M. Lucien KAYSER, membre du corps arbitral

- comme représentants de départements ministériels :

M. Frank GANSEN, Ministère de la Santé

M. Fernand GUTH, Département ministériel de la Défense

M. Michel LANNERS, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

- comme secrétaire administratif :

M. Christian DIEDERICH, Département ministériel des Sports.

2.2. Activités

Au cours de 7 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif notamment en ce qui concerne la prise en considération des accompagnateurs à l'occasion des championnats internationaux scolaires.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a en 2006

- soumis à une révision approfondie les critères pour la détermination des subsides extraordinaires aux fédérations et aux clubs avec e.a. un relèvement des plafonds pour les engagements internationaux officiels ;

- présenté un premier document de synthèse avec les conditions auxquelles les fédérations sportives doivent satisfaire pour bénéficier des aides de fonctionnement (de base) ainsi que de contributions particulières pour des modèles spéciaux et promotionnels ;
- exposé ses réflexions concernant la mise en place de structures de « sports-études » au Luxembourg;
- soumis les résultats d'une première évaluation concernant les efforts des fédérations pour développer le sport de compétition ; analyse qui sera approfondie en 2007 et pour laquelle une grille d'évaluation est actuellement mise au point;
- présenté ses considérations sur le projet de budget en insistant notamment sur une majoration des crédits directement mis à disposition du mouvement sportif dont notamment ceux pour la professionnalisation des structures administratives et techniques des fédérations, le développement du sport d'élite ainsi que les nouvelles campagnes dans le cadre de la promotion du sport-loisir ;
- entendu et commenté des informations sur une étude concernant la santé et les performances des enfants et jeunes adolescents ainsi que sur les nouvelles campagnes de sport-loisir lancées avec les ministères de la santé, de l'éducation nationale et de la famille.

3. EGALITÉ DES CHANCES DES FEMMES ET DES HOMMES

Depuis fin 2005, le Département ministériel des Sports a délégué 2 représentants (membre effectif et suppléant) au comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes, organe de consultation du Gouvernement présidé par le représentant du ministère ayant l'égalité des chances dans ses attributions. Ce comité a été créé par règlement grand-ducal du 31 mars 1996 déjà, mais fut modifié par règlement grand-ducal du 10 novembre 2005, ses composition, fonctionnement et mission s'en étant retrouvées réadaptées. Suite à son intégration au Comité, le Département ministériel des Sports a procédé – en son sein – à la création d'une cellule de compétences en genre, destinée à renforcer les travaux du Comité en transposant ses tâches d'intégration de la dimension du genre au niveau du département, mais également en facilitant la coordination entre les actions politiques des différents départements et le Comité.

Dans la déclaration gouvernementale du 4 août 2004, le gouvernement confirme son engagement envers la réalisation de droit et de fait entre hommes et femmes, et met sur pied un plan d'action national, pour la période 2006-2008, afin de réaliser des mesures ciblées pour des domaines relevant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Les mesures à prendre sont proposées par différents ministères et font partie d'éléments d'autres plans nationaux. Le Département ministériel des Sports n'a à l'heure actuelle pas de mesures concrètes à présenter, car il s'avère difficile d'identifier les particularités propres au domaine du sport avec les points d'actions proposés.

A cela n'empêche que depuis longue date, il y a eu le souci constant de développer à la fois l'accès et la participation des femmes à l'ensemble des activités sportives.

Une préoccupation qui subsiste néanmoins est celle d'amener et de maintenir davantage de femmes dans la gestion et le fonctionnement de nos organismes sportifs.

Dans le cadre de travaux d'appui du département dans l'organisation d'un grand événement sportif, il est cependant à noter que les suggestions et efforts déployés pour mettre les prix des lauréats masculins et féminins sur un pied d'égalité ont porté leurs fruits.

4. COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)

Le Ministre des Sports a rencontré le conseil d'administration du C.O.S.L. deux fois en 2006 – en janvier et en juillet – pour un échange de vues sur les évolutions du mouvement sportif.

Parmi les nombreux projets et problèmes, le plus souvent administratifs, qui ont été discutés, il y a lieu de mentionner plus spécialement la mise à disposition d'une nouvelle maison des sports, la préparation des Jeux Olympiques de Pékin, les évolutions dans la lutte contre le dopage, l'octroi de congé sportif, la préparation de sections « sports-études », l'assurance collective des sportifs, et bien entendu les crédits budgétaires à réserver au sport.

Dans le contexte de la nouvelle maison des sports, il reste à préciser que la plupart des problèmes évoqués lors d'une première descente sur les lieux ont pu être résolus, tels les emplacements des bureaux et des salles de réunion, le premier équipement de divers locaux communs, la mise à disposition d'espaces supplémentaires, etc.

La maison des sports se présentera ainsi sous un aspect complètement nouveau étant donné qu'elle abritera – à part les fédérations de football et de tennis qui gardent leurs administrations dans leurs centres nationaux respectifs – l'ensemble des fédérations du mouvement sportif.

Une attention particulière a été portée au budget du département ministériel : sur la toile de fond des économies budgétaires imposées par le gouvernement sont ainsi éclairés les divers crédits au bénéfice direct du sport loisir et du sport de compétition avec les explications que la majeure partie de ces propositions a pu être préservée, toutefois au détriment des crédits destinés aux besoins propres du département ministériel.

Dans le cadre des infrastructures sportives sont mentionnés essentiellement les contacts et efforts entrepris en vue de la réalisation de divers centres nationaux, tels un centre de cyclisme, un centre de quilles et un centre de motocross.

A préciser encore les nombreuses démarches et sondages entrepris en vue de la réalisation, en collaboration avec le département de l'éducation nationale, d'une section de sports-études. Le contexte se concrétise d'ailleurs et la structure pourrait devenir réalité dans un proche avenir.

5. LE SPORT DE COMPETITION

5.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2006 ne sont pas définitives parce que les décomptes des organismes fédéraux ne sont présentés qu'au début de l'année 2007. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2005 et indique les fonds disponibles en 2006 dont l'attribution reste similaire.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.000, 33.001, 33.010, 33.012, 33.013 et 12.380)

chiffres en euros

| Exer- cice | CREDIT 33.000 (33.021)* Fonction- nement des fédérations | CREDIT 33.001 (33.022)* Entraîne- ment fédéral | CREDITS 33.010 33.012 Subsides ordinaires et extraordinaires | CREDIT 33.013 Cadres administra- tifs | CREDIT 12.380 (33.020)* Mesures spéciales | TOTAL DES AIDES | Varia- tion en % (+) |
|---------------|---|---|---|---|---|-----------------------|-------------------------------|
| 2000 | 421.419 | 570.155 | 463.562 | 136.342 | 185.920 | 1.777.398 | 1,41 |
| 2001 | 442.490 | 594.944 | 489.410 | 178.484 | 190.000 | 1.895.328 | 6,63 |
| 2002 | 470.000 | 621.600 | 510.789 | 266.487 | 220.624 | 2.089.500 | 10,24 |
| 2003 | 492.000 | 659.000 | 549.000 | 336.589 | 323.185 | 2.359.774 | 12,93 |
| 2004 | 522.000 | 707.600 | 587.450 | 416.375 | 345.847 | 2.579.272 | 9,30 |
| 2005 | 542.000 | 742.500 | 615.000 | 480.000 | 337.500 | 2.717.000 | 5,34 |
| 2006 | 565.000 | 796.250 | 675.500 | 557.750 | 362.500 | 2.957.000 | 8,83 |
| 2007 | 565.000 | 859.500 | 655.500 | 595.250 | 375.000 | 3.050.250 | 3,15 |

(*) la classification comptable des articles 33.000, 33.001 et 12.380 est modifiée dès le budget 2006

5.2. Répartition des crédits en 2005

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont augmentés de 2.579.272 à 2.717.000 €, soit une hausse de 5,34%.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 567.000 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 52 fédérations y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations ;
- 328.471 € à titre de 125 subsides extraordinaires aux fédérations et 37.941 € dans l'intérêt de 27 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles;
- 248.588 € en tant que subsides ordinaires en 2005 à 324 clubs selon la procédure administrative simplifiée de la présentation des demandes ainsi qu'en fonction de critères visant:
 - la promotion des activités des jeunes licenciés;
 - l'encadrement des sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes par des personnels qualifiés;
- 230.625 € à titre de participation aux indemnités versées par 22 fédérations à leurs personnels administratifs, totalisant 21,38 tâches ; les critères appliqués sont:

- le remboursement de 37,5% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 30.000 € pour une tâche complète;
 - une limitation de l'aide spéciale à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les sept fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLSE, FLTT et FLT ;
- 199.375 € à titre de contribution particulière pour 5,5 tâches de directeur technique existant en 2005 auprès des cinq fédérations suivantes : FLA (1/2 tâche), FLBB, FLF, FLNS, FLT et FLTT (chaque fois 1 tâche complète);
 - 50.000 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ;
 - 1.329.375 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux des fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les sportifs admis à la section des sports d'élite de l'armée.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 164.080 € à charge de crédits de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports pour l'indemnisation des entraîneurs en charge des centres de formation de 10 fédérations.

Parmi les aides indirectes, il y a lieu de relever également des participations financières de 205.180 € pour des centres nationaux fonctionnant au profit de certains sports et de leur fédération, à savoir pour :

- la F.A.L. le centre national (aérodrome) d'aviation à Noertrange ;
 - la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
 - la F.L.F. le centre national de football à Mondercange ;
 - la F.L.Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
 - la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
 - la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
 - la FLV (YCL) le centre national de voile à Liefrange.
- A partir de 2005, sur la base d'une convention, un remboursement des frais de fonctionnement est assuré à la Commune de Strassen pour l'utilisation fédérale du hall de tir à l'arc.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 37.820 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

5.3. Les crédits en 2006

Pour 2006, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 2.957.000 €, soit une majoration de 8,83%.

Dans le détail sont prévus :

- 565.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations avec la création d'un fonds de 22.000 € pour renforcer l'appui de fédérations développant des programmes pour le sport de compétition de niveau international;

- 796.250 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux ainsi que pour l'organisation de stages pour les cadres fédéraux;
- 655.500 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 95.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 557.750 € pour les cadres administratifs dont 264.000 € pour contribuer à l'indemnisation de 22 tâches de secrétaires administratifs, une ligne de crédit particulière de 243.750 € pour 6,5 tâches de directeur technique auprès des fédérations ainsi qu'une participation forfaitaire de 50.000 € aux frais de fonctionnement administratif du C.O.S.L. . Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est relevé en 2006 de 37,5 à 40,0%. Une dépense maximale de 30.000 € est considérée pour une tâche complète. Pour les directeurs techniques fédéraux, une dépense maximale de 50.000 € est fixée ; la prise en charge est relevée de 72,5 à 75,0% pour ces personnels.
- 362.500 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations ayant développé des concepts de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des pré-sélectionnés olympiques est relevée à 87.500 € pour la deuxième année de préparation aux Jeux Olympiques 2008 à Pékin sur la base d'une convention retenant, avec la participation initiale pour la deuxième année de l'Olympiade, également l'accord pour un relèvement des fonds à l'approche des Jeux Olympiques. Dans ce contexte, il y a lieu de signaler en particulier la sélection d'une sportive pour le programme de patinage aux Jeux Olympiques de Turin 2006 et l'appui intensifié au titre de la préparation afférente.
- La nouvelle loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique initiale a été retenue et pour l'année 2006 un montant de 3.356 € est déboursé au titre de cet apport particulier pour l'élite sportive.
- 220.000 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2005 » ci-devant. S'y ajoute à partir de 2006, le centre national des sports de glace suite à l'ouverture en septembre 2006 de la nouvelle patinoire à Luxembourg-Kockelscheuer et l'utilisation des cadres fédéraux de hockey et des disciplines du patinage. Les premiers remboursements pour les utilisations fédérales sont à déterminer sur la base d'une convention conclue avec la Ville de Luxembourg.
- Les frais de 2006 pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 33.600 €.

Une priorité absolue est accordée aux crédits destinés à contribuer aux frais d'entraînement et de préparation des fédérations, y compris les mesures spéciales dans l'intérêt des athlètes d'élite. Aux contributions directes sont à ajouter les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation de l'ENEPS .

L'investissement supplémentaire pour les cadres fédéraux permet aux meilleurs athlètes de renforcer leurs plans de préparation et de multiplier leurs participations aux compétitions internationales officielles.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et aux clubs en 2005 (en euros)

articles budgétaires: 33.000, 33.001, 33.010, 33.011, 33.012, 33.013 et 12.380

| FEDERATIONS par ordre alphabétique | AIDES AUX FEDERATIONS | | | | | | | | | | TOTAL des aides directes par fédération | % | AIDES AUX CLUBS | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---|--|-----------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|--|-------------------|------------------------|------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| | Fonctionnement des fédérations | Subsides pour le sport-loisir | Subsides extra- ordinaires | Nbre subs. extra- ordin. | Entraînement fédéral et mesures spéciales | Tâches d'entr. prof. et de DTN 1) | Nbre des entr. nor 2) | Cadres admi- nistratifs | Nombre tâches 3) | total des crédits 4) | | | Subsides ordinaires | Nbre clubs | Subsides extraordinaires | Nombre subs. extraord. clubs |
| Aéronautisme | 10 413,00 | - | - | - | - | - | - | 5 625,00 | 0,50 | 16 038,00 | 0,65 | - | - | - | - | |
| Alpaps | 1 800,00 | - | - | - | - | - | - | 5 095,00 | 0,50 | 6 895,00 | 0,28 | - | - | - | - | |
| Arts martiaux | 32 046,00 | - | 15 680,00 | 6 | 37 758,00 | - | 14 | 5 625,00 | 0,50 | 91 109,00 | 3,69 | 14 153,14 | 27 | - | - | |
| Athlétisme | 27 979,00 | 1 500,00 | 14 111,00 | 5 | 67 578,00 | 0,50 | 10 | 14 063,00 | 1,25 | 125 231,00 | 5,08 | 9 986,25 | 9 | 3 985,00 | 3 | |
| Automobilisme | 4 300,00 | - | - | - | - | - | - | 5 625,00 | 0,50 | 9 925,00 | 0,40 | - | - | 2 500,00 | 1 | |
| Badminton | 14 068,00 | - | 5 042,00 | 3 | 33 500,00 | 1,00 | - | 5 625,00 | 0,50 | 58 235,00 | 2,36 | 2 900,10 | 8 | 1 126,00 | 1 | |
| Basketball | 52 067,00 | - | 30 603,00 | 7 | 106 950,00 | 2,00 | 9 | 19 688,00 | 1,75 | 209 308,00 | 8,49 | 26 481,75 | 26 | - | - | |
| Basketball corporat | 3 200,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 200,00 | 0,13 | - | - | - | - | |
| Billard | 3 750,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 750,00 | 0,15 | - | - | - | - | |
| Boules et pétanque | 3 450,00 | - | 700,00 | 1 | 1 085,00 | - | 6 | - | - | 5 235,00 | 0,21 | - | - | - | - | |
| Boxe | 3 000,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 000,00 | 0,12 | - | - | - | - | |
| Canoë/kayak | 6 759,00 | 150,00 | 5 123,00 | 4 | 1 588,00 | - | 1 | - | - | 13 620,00 | 0,55 | 523,30 | 2 | - | - | |
| Cricket | 1 025,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 025,00 | 0,04 | - | - | - | - | |
| Cyclisme | 23 795,00 | - | 34 909,27 | 5 | 40 932,00 | 1,00 | 4 | 11 250,00 | 1,00 | 110 886,27 | 4,50 | 2 533,10 | 9 | - | - | |
| Danse | 1 300,00 | - | 8 887,00 | 3 | 15 128,00 | - | 8 | - | - | 25 315,00 | 1,03 | - | - | - | - | |
| Darts | 1 600,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 600,00 | 0,06 | - | - | - | - | |
| Echecs | 4 175,00 | - | 5 933,00 | 3 | 9 736,00 | 0,33 | 2 | - | - | 19 844,00 | 0,80 | - | - | 3 014,00 | 3 | |
| Equitation | 7 916,00 | - | 5 014,00 | 2 | 28 151,00 | - | 5 | 16 875,00 | 1,50 | 57 956,00 | 2,35 | 1 694,55 | 5 | - | - | |
| Escalade/alpinisme | 2 944,00 | - | 2 726,00 | 2 | - | - | - | - | - | 5 670,00 | 0,23 | 250,00 | 1 | - | - | |
| Escrime | 11 094,00 | - | 7 750,00 | 2 | 14 500,00 | 0,50 | 2 | - | - | 33 344,00 | 1,35 | 2 239,15 | 6 | - | - | |
| Football | 40 500,00 | 850,00 | 16 234,00 | 5 | 113 618,00 | 3,00 | 10 | 28 125,00 | 2,50 | 199 327,00 | 8,08 | 109 135,80 | 103 | 2 500,00 | 1 | |
| Football corporatif | 4 100,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 4 100,00 | 0,17 | - | - | - | - | |
| American football | 400,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 400,00 | 0,02 | - | - | - | - | |
| Golf | 3 350,00 | - | 4 362,00 | 3 | 9 453,00 | - | 2 | - | - | 17 165,00 | 0,70 | - | - | - | - | |
| Golf sur pistes | 2 900,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 900,00 | 0,12 | - | - | - | - | |
| Gymnastique | 26 637,00 | - | 35 277,99 | 7 | 75 875,00 | 2,00 | - | 5 625,00 | 0,50 | 143 414,99 | 5,82 | 14 334,55 | 18 | - | - | |
| Haltérophilie/lutte/power | 8 441,00 | - | 7 985,00 | 5 | 4 890,00 | - | 3 | 2 261,00 | 0,33 | 23 577,00 | 0,96 | - | - | - | - | |
| Handball | 24 482,00 | - | - | - | 53 523,00 | 0,25 | 7 | 15 285,00 | 1,20 | 93 290,00 | 3,78 | 12 072,85 | 14 | 9 401,00 | 5 | |
| Handicapés | 5 100,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 5 100,00 | 0,21 | - | - | - | - | |
| Hockey sur gazon | 936,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 936,00 | 0,04 | - | - | - | - | |
| Hockey sur glace | 2 400,00 | - | 3 866,00 | 2 | 1 302,00 | - | 1 | - | - | 7 568,00 | 0,31 | 920,15 | 1 | - | - | |
| Kickersport | 1 500,00 | - | 1 727,00 | 3 | - | - | - | - | - | 3 227,00 | 0,13 | - | - | - | - | |
| Korfball | 1 000,00 | - | 558,00 | 1 | 400,00 | - | 2 | - | - | 1 958,00 | 0,08 | - | - | - | - | |
| Marche populaire | 3 250,00 | 2 500,00 | - | - | - | - | - | - | - | 5 750,00 | 0,23 | - | - | - | - | |
| Médecine du sport | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Moto-cyclisme | 4 050,00 | - | 3 866,00 | 2 | 19 263,00 | - | 2 | 5 625,00 | 0,50 | 32 804,00 | 1,33 | - | - | - | - | |
| Musculation/body-b | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Natation/sauvetage | 28 466,00 | 2 500,00 | 10 814,00 | 6 | 71 892,00 | 2,00 | - | 8 817,00 | 1,00 | 122 489,00 | 4,97 | 7 381,15 | 10 | - | - | |
| Pêche sportive | 5 000,00 | - | 9 062,00 | 4 | 4 000,00 | - | 5 | 5 625,00 | 0,50 | 23 687,00 | 0,96 | - | - | 2 240,00 | 1 | |
| Quilles | 6 650,00 | - | 3 683,00 | 1 | 3 955,00 | - | 5 | 11 250,00 | 1,00 | 25 538,00 | 1,04 | - | - | 1 320,00 | 2 | |
| Rugby | 8 719,00 | - | 7 283,00 | 4 | 22 333,00 | 0,66 | - | - | - | 38 335,00 | 1,55 | - | - | - | - | |
| Ski | 6 572,00 | - | 1 967,00 | 1 | 10 306,00 | - | 3 | - | - | 18 845,00 | 0,76 | 262,85 | 1 | - | - | |
| Ski nautique | 4 691,00 | - | 524,00 | 1 | 6 528,00 | - | 4 | 4 485,00 | 0,50 | 16 228,00 | 0,66 | - | - | - | - | |
| Sports de glace | 8 137,00 | - | 11 479,00 | 5 | 20 000,00 | - | 8 | - | - | 39 616,00 | 1,61 | 1 030,05 | 2 | - | - | |
| Sports santé | 1 600,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 600,00 | 0,06 | - | - | - | - | |
| Sports sub-aquat. | 4 300,00 | - | 1 000,00 | 1 | - | - | - | - | - | 5 300,00 | 0,21 | - | - | - | - | |
| Squash | 4 156,00 | - | 2 373,00 | 1 | 1 015,00 | - | 1 | - | - | 7 544,00 | 0,31 | - | - | - | - | |
| Tennis | 36 354,00 | - | 10 995,00 | 3 | 116 250,00 | 2,00 | - | 22 500,00 | 2,00 | 186 099,00 | 7,55 | 14 613,20 | 23 | - | - | |
| Tennis de table | 46 896,00 | 3 200,00 | 15 124,00 | 6 | 170 625,00 | 3,25 | 10 | 19 688,00 | 1,75 | 255 533,00 | 10,36 | 17 809,20 | 34 | 3 543,00 | 3 | |
| Tir à l'arc | 7 673,00 | - | 9 005,00 | 4 | 33 500,00 | 1,00 | 1 | - | - | 50 178,00 | 2,03 | 1 500,00 | 6 | - | - | |
| Tir aux armes sport | 13 388,00 | - | 8 399,00 | 4 | 11 766,00 | - | 3 | 6 750,00 | 0,60 | 40 303,00 | 1,63 | 1 734,40 | 5 | - | - | |
| Triathlon | 9 738,00 | - | 13 714,00 | 9 | 43 300,00 | 1,00 | 1 | - | - | 66 752,00 | 2,71 | - | - | - | - | |
| Voile | 5 590,00 | - | - | - | 15 880,00 | - | 1 | - | - | 21 470,00 | 0,87 | 452,65 | 1 | - | - | |
| Volleyball | 23 343,00 | - | 12 695,00 | 4 | 37 795,00 | 1,00 | 2 | 5 118,00 | 1,00 | 78 951,00 | 3,20 | 6 579,55 | 13 | 2 812,00 | 2 | |
| Transplantés | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| LASEL | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 5 500,00 | 5 | |
| LASEP | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Comité Olympique | - | - | - | - | 125 000,00 | 1,00 | - | - | - | 125 000,00 | 5,07 | - | - | - | - | |
| TOTAUX | 567 000,00 | 10 700,00 | 328 471,26 | 125 | 1 329 375,00 | 22,5 | 132 | 230 625,00 | 21,38 | 2 466 171,26 | 100,0 | 248 587,74 | 324 | 37 941,00 | 27 | |
| Nbre d. bénéficiaire | 52 féd. | 6 féd. | 35 féd. | | 34 féd. | | | 20 féd. | | 52 féd. | | 324 | | 27 | | |

Remarques: 1) Nombre des tâches subsidiées: entraîneurs professionnels et directeurs techniques fédéraux

2) Nombre des entraîneurs indemnisés non professionnels

3) Nombre des tâches subsidiées: secrétaires administratifs

4) Pourcentage du total des crédits attribués

5.4. Le congé sportif

5.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Le tableau annexé au présent chapitre indique un total de 1010 jours de congé attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels pour 111 bénéficiaires relevant de 21 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L. Il en ressort aussi que 86,8% du congé alloué, c'est-à-dire 877 jours, ont donné lieu à un remboursement, en contrepartie 13,2% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé, à toucher leur rémunération. Le nombre des bénéficiaires diminue de 118 unités par rapport à 2005.

Le tableau ci-après montre que le congé accordé évolue en dents de scie depuis plusieurs années. L'année 2005 a été exceptionnelle à cause des participations aux Jeux des Petits Etats d'Europe en Andorre ainsi qu'aux Jeux de la Francophonie au Niger. 80 bénéficiaires se sont vu octroyer du congé pour la participation à ces deux événements qui font à eux seuls presque la différence par rapport aux chiffres de 2006.

En dépit de certains élargissements décidés en 2005 pour les sports collectifs, le tableau du congé accordé pendant les 8 dernières années fait apparaître une diminution du nombre global de jours accordés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs ». Cette tendance régressive est à attribuer à différents facteurs, dont notamment des proportions plus prononcées d'athlètes qui sont encore scolarisés, alors que d'autres ont opté pour une carrière professionnelle ou sont admis à la section de sports d'élite de l'armée.

Une majeure partie des crédits, soit 70,4% du montant global de 252.011 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements sont en souffrance puisque les employeurs n'ont pas encore présenté leur demande de remboursement.

| ANNEE | CATEGORIE | DEPENSES | DETAILS DU CONGE ACCORDE |
|-------|------------------|----------|--------------------------------|
| 1999 | sportifs/accomp. | 205.383 | 1412 jours remboursés sur 1635 |
| 2000 | idem | 196.513 | 1260 jours remboursés sur 1420 |
| 2001 | idem | 242.908 | 1432 jours remboursés sur 1769 |
| 2002 | idem | 176.587 | 1099 jours remboursés sur 1263 |
| 2003 | idem | 222.095 | 1311 jours remboursés sur 1556 |
| 2004 | idem | 192.166 | 960 jours remboursés sur 1124 |
| 2005 | idem | 223.357 | 1123 jours remboursés sur 1373 |
| 2006 | idem | 117.379 | 877 jours remboursés sur 1010 |

Lesdits 1010 jours sont répartis comme suit :

- 543 jours aux athlètes d'élite dont 166 jours pour des stages de préparation et 377 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 467 jours pour les accompagnateurs.

La relation équivalente des jours accordés aux sportifs et aux accompagnateurs s'explique par les mêmes facteurs ci-devant: sportifs scolarisés, professionnels et membres de la section de sports d'élite de l'armée.

Le coût moyen d'un jour de congé sportif de 202 € n'évolue que légèrement par rapport à la moyenne de l'année précédente. Il y a deux raisons opposées : d'un côté, le coût est plus élevé du fait de l'évolution des salaires alors que la plupart des accompagnateurs ont atteint des échelons supérieurs dans leur carrière professionnelle et de l'autre côté, parce que dans certains sports collectifs (notamment le football, le basketball et le handball), il est fait appel à des joueurs jeunes qui sont ou bien encore scolarisés ou qui touchent des salaires de début de carrière.

5.4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif est porté à 30 jours pour les membres des cadres « d'élite », « espoirs » et « jeunes » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. La mesure ne s'est finalement appliquée qu'à une demi-douzaine de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs pré-sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

Les pré-sélectionnés olympiques bénéficient en principe de conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement 50 jours pour les accompagnateurs. Lesdits athlètes entrant en ligne de compte sont tous, soit scolarisés, soit sportifs professionnels ou membres de la section de sports d'élite de l'armée. Le congé n'est donc principalement accordé que pour les accompagnateurs.

Une dérogation particulière jusqu'à 125 jours est prorogée pour les quatre années de la nouvelle olympiade (2005 à 2008) dans l'intérêt de l'encadrement de l'athlète David Fiegen pour la préparation des Jeux Olympiques de Pékin 2008.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique a été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif rapproché de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être exceptionnellement étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. est important puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne l'ensemble des sports collectifs : basketball, football, handball, hockey sur glace, rugby et volleyball. L'année 2006 montre que la mesure n'est pas encore à la base d'une hausse considérable du congé octroyé et des remboursements étatiques : les sports collectifs bénéficient de 509 jours en 2006 alors que 467 furent octroyés en 2005. Deux facteurs essentiels permettent de contrôler l'évolution du congé, à savoir le niveau sportif des équipes et le programme officiel.

- Equipe nationale de football

Les conditions spécifiques du « modèle de préparation FLF » ne sont plus appliquées depuis 2004. Au vu de l'évolution sportive de l'équipe en 2006, le plafond de 18 jours fixé par joueur en 2005 est maintenu.

Les propositions budgétaires prévoyaient pour l'équipe nationale de football une enveloppe spécifique de 56.000 € pour le remboursement de 280 jours de congé sportif.

Les modifications décidées ainsi que le rajeunissement du cadre de l'équipe nationale après le départ de plusieurs des titulaires ont entraîné une moins-value de

dépenses de l'ordre de 13.600 € pour la FLF. 226 jours de congé sportif sont octroyés à 17 joueurs et 2 accompagnateurs dont 212 jours sont remboursés à concurrence d'un montant total de 30.335 €.

- Equipe nationale de handball

Depuis le 2^e semestre 2006, les mesures spéciales qui avaient été prises dans l'intérêt de l'équipe nationale de handball ne sont plus en vigueur. Cette décision de ne pas reconduire le concept handball n'a pas d'incidence sur le congé sportif. Le congé accordé en 2006 est de 116 jours à 10 joueurs et 3 officiels dont 86 jours sont remboursés pour un montant de 15.097 €.

Un dépassement du plafond annuel de 12 jours n'est pas nécessaire en 2006 au vu du programme sportif de la FLH. Une éventuelle dérogation à la limitation ne peut d'ailleurs être autorisée qu'en fonction d'un programme renforcé et en vue de participations internationales officielles.

- Equipes nationales de basketball

Le congé sportif accordé en 2006 pour les équipes nationales féminine et masculine est de 147 jours à 5 joueurs(ses) et 5 officiels, dont 144 jours sont remboursés pour un montant de 31.802 €. Le plafond annuel de 12 jours est dépassé en 2006 pour l'équipe nationale féminine dans l'intérêt de préparations dans le cadre du « Women's Eurocup ».

Une moins-value de dépenses de l'ordre de 10.000 € par rapport aux prévisions budgétaires est à enregistrer pour les sports collectifs basketball, handball et volleyball suite au nombre restreint de joueurs ayant le statut de salarié.

▪ Modèle FLTT

Jusqu'à 35 jours de congé sportif peuvent être accordés pour le programme de préparation et de compétition dans le cadre du « modèle de préparation FLTT ». En 2006, ledit modèle a comporté 20 jours de congé sportif attribués à 1 sportif et 1 accompagnateur. L'intégralité des 20 jours est remboursée pour 4.428 €.

En résumé, une économie de l'ordre de 37.000 € est enregistrée dans la rubrique des sportifs et accompagnateurs par rapport aux prévisions budgétaires.

5.4.3. Le congé sportif pour dirigeants

423 jours sont accordés à 56 dirigeants techniques et administratifs dont 297 jours remboursés pour un montant de 74.632 € qui représente 29,5% des crédits répartis.

| ANNEE | CATEGORIE | DEPENSES | DETAILS DU CONGE ACCORDE |
|-------|---------------------|----------|------------------------------|
| 1999 | dirigeants/arbitres | 42.212 | 204 jours remboursés sur 238 |
| 2000 | idem | 58.803 | 263 jours remboursés sur 290 |
| 2001 | idem | 67.878 | 309 jours remboursés sur 369 |
| 2002 | idem | 62.209 | 270 jours remboursés sur 356 |
| 2003 | idem | 66.319 | 294 jours remboursés sur 395 |
| 2004 | idem | 76.557 | 309 jours remboursés sur 387 |
| 2005 | idem | 76.098 | 310 jours remboursés sur 411 |
| 2006 | idem | 74.632 | 297 jours remboursés sur 423 |

Selon les priorités fixées, le congé est attribué comme suit :

- 225 jours à des arbitres et juges;
- 121 jours à des dirigeants luxembourgeois membres effectifs d'organismes internationaux ;
- 44 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements sportifs internationaux officiels ;
- 33 jours pour des cours de perfectionnement.

Le coût global du congé sportif accordé en 2006 pour la catégorie des dirigeants et arbitres diminue par rapport à celui de l'année précédente en dépit d'un léger relèvement du nombre de jours octroyés. Pour les dirigeants, un coût moyen de 251 € par jour de congé a été enregistré, soit un renchérissement de 6 € par rapport à la moyenne de 2005. Le coût moyen dépasse de 49 € celui des sportifs dont une majorité ne sont qu'au début de leur carrière professionnelle.

Une dérogation spéciale avait été autorisée en 2006 pour un arbitre international de football dans l'intérêt du programme de stages et de compétitions de niveau international en vue d'une éventuelle titularisation pour le championnat du monde de football 2006 en Allemagne, dont il n'a finalement pas pu profiter pour des raisons qui ne tiennent certainement pas de la qualification.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2006

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

| Année | Fédération | Bénéficiaires | | Jours de congé | | | | Jours | | Coût | Coût / Jour |
|---------------------|------------|---------------|-----------|----------------|------------|------------|-------------|------------|------------|---------------|-------------|
| | | Sportifs | Officiels | Total | Champ. | Stages | Total | remboursés | non-remb. | | |
| 2006 | | | | | | | | | | | |
| Sports collectifs: | FLBB | 5 | 5 | 10 | 93 | 54 | 147 | 144 | 3 | | |
| | FLF | 17 | 2 | 19 | 118 | 108 | 226 | 212 | 14 | | |
| | FLH | 10 | 3 | 13 | 95 | 21 | 116 | 86 | 30 | | |
| | FLVB | 7 | 5 | 12 | 20 | 0 | 20 | 14 | 6 | | |
| sous-total | | 39 | 15 | 54 | 326 | 183 | 509 | 456 | 53 | 80632 | 177 |
| Sports individuels: | ALPAPS | 0 | 4 | 4 | 28 | 0 | 28 | 21 | 7 | | |
| | COSL | 0 | 1 | 1 | 23 | 0 | 23 | 23 | 0 | | |
| | FAL | 1 | 0 | 1 | 5 | 0 | 5 | 5 | 0 | | |
| | FLA | 9 | 3 | 12 | 57 | 97 | 154 | 146 | 8 | | |
| | FLAB | 0 | 1 | 1 | 6 | 0 | 6 | 6 | 0 | | |
| | FLAM | 0 | 2 | 2 | 11 | 0 | 11 | 11 | 0 | | |
| | FLCK | 1 | 1 | 2 | 34 | 0 | 34 | 34 | 0 | | |
| | FLDE | 6 | 0 | 6 | 36 | 0 | 36 | 26 | 10 | | |
| | FLHLP | 1 | 1 | 2 | 28 | 0 | 28 | 28 | 0 | | |
| | FLNS | 0 | 1 | 1 | 10 | 0 | 10 | 10 | 0 | | |
| | FLSG | 0 | 1 | 1 | 6 | 0 | 6 | 6 | 0 | | |
| | FLT | 1 | 4 | 5 | 30 | 0 | 30 | 21 | 9 | | |
| | FLTAS | 2 | 4 | 6 | 59 | 0 | 59 | 23 | 36 | | |
| | FLTRI | 1 | 2 | 3 | 7 | 0 | 7 | 5 | 2 | | |
| | FLTT | 1 | 1 | 2 | 20 | 0 | 20 | 20 | 0 | | |
| | FSCL | 0 | 5 | 5 | 25 | 0 | 25 | 17 | 8 | | |
| | LASEL | 0 | 2 | 2 | 7 | 0 | 7 | 7 | 0 | | |
| | MUL | 0 | 1 | 1 | 12 | 0 | 12 | 12 | 0 | | |
| sous-total | | 23 | 34 | 57 | 404 | 97 | 501 | 421 | 80 | 96747 | 230 |
| Total | | 62 | 49 | 111 | 730 | 280 | 1010 | 877 | 133 | 177379 | 202 |

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2006

II. DIRIGEANTS ET ARBITRES

| Année | Fédération | Bénéficiaires | | | Jours de congé | | | | | Jours | | Coût | Coût / Jour |
|----------------------|------------|---------------|-----------|------------|----------------|-----------|-----------|-------------|-------------|------------|---------------|--------------|-------------|
| | | Dir. | Arb. | Total | Réun. | Org. | Cours | Arb. | Total | remboursés | non-remb. | | |
| 2006 | | | | | | | | | | | | | |
| Sports collectifs: | FLBB | 0 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 33 | 33 | 9 | 24 | | |
| | FLF | 3 | 9 | 12 | 22 | 0 | 21 | 82 | 125 | 113 | 12 | | |
| | FLVB | 1 | 4 | 5 | 12 | 0 | 0 | 39 | 51 | 20 | 31 | | |
| sous-total | | 4 | 16 | 20 | 34 | 0 | 21 | 154 | 209 | 142 | 67 | 35341 | 249 |
| Sports individuels: | ALMR | 1 | 0 | 1 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 4 | | |
| | COSL | 1 | 0 | 1 | 12 | 0 | 0 | 0 | 12 | 12 | 0 | | |
| | FAL | 2 | 0 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 7 | 5 | 2 | | |
| | FELUBA | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 6 | 6 | 6 | 0 | | |
| | FLAM | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 20 | 20 | 0 | 20 | | |
| | FLBP | 1 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 0 | | |
| | FLDA | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 | | |
| | FLDE | 2 | 0 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 5 | | |
| | FLE | 1 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 | | |
| | FLGYM | 1 | 3 | 4 | 14 | 0 | 12 | 8 | 34 | 34 | 0 | | |
| | FLHLP | 1 | 0 | 1 | 25 | 0 | 0 | 0 | 25 | 25 | 0 | | |
| | FLSG | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | | |
| | FLT | 5 | 0 | 5 | 0 | 22 | 0 | 0 | 22 | 9 | 13 | | |
| | FLTAS | 6 | 0 | 6 | 0 | 22 | 0 | 0 | 22 | 12 | 10 | | |
| | FLTRI | 1 | 0 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 | 0 | | |
| | FLTT | 1 | 3 | 4 | 5 | 0 | 0 | 20 | 25 | 25 | 0 | | |
| | LASEL | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 | 5 | 0 | | |
| | MUL | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 12 | 12 | 12 | 0 | | |
| sous-total | | 25 | 11 | 36 | 87 | 44 | 12 | 71 | 214 | 155 | 59 | 39291 | 253 |
| Total | | 29 | 27 | 56 | 121 | 44 | 33 | 225 | 423 | 297 | 126 | 74632 | 251 |
| Total général | | | | 167 | | | | 1433 | 1174 | 259 | 252011 | 215 | |

6. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

6.1. Les centres de formation

Depuis 1989 l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS) assure et coordonne les centres de formation avec les 12 fédérations sportives suivantes :

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

En fonction de la spécificité de chaque discipline sportive, les mesures de soutien peuvent considérablement varier. Le nombre des cadres fédéraux et des jeunes sportifs se résument comme suit :

| Fédération sportive | Nombre de cadre | Nombre de sportifs |
|--|-----------------|--------------------|
| SPORTS INDIVIDUELS | | |
| FLA | 6 | 52 |
| FLGym | 2 | 12 |
| FLNS | 6 | 32 |
| FLTri | 4 | 18 |
| FSCL | 3 | 28 |
| TOTAL Sport individuels | 21 | 142 |
| SPORTS COLLECTIFS | | |
| FLBB | 6 | 94 |
| FLF | 3 | 70 |
| FLH | 3 | 65 |
| FLVB | 2 | 24 |
| TOTAL Sports collectifs | 14 | 253 |
| SPORTS INDIVIDUELS | | |
| FELUBA | 4 | 22 |
| FLT | 2 | 16 |
| FLTT | 2 | 22 |
| TOTAL Sports de renvoi | 8 | 60 |
| Total pour les 12 fédérations sportives | 43 | 455 |

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur les plans sportif, scolaire, médical et psychosocial, l'ENEPS assure une coordination au niveau:

- du suivi scolaire par
 - o l'organisation de cours d'appuis pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires ;
 - o la coordination des études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, d'Coque, CNF – Mondercange) ;
 - o par un tutorat/suivi individuel des sportifs afin de mieux gérer sport et études.
- du suivi médical et paramédical par
 - o un examen médical annuel poussé ;
 - o la mise à disposition de matériel spécifique (tests de terrain, ..);
 - o la mise à disposition d'un kinésithérapeute dans le contexte des classes sportives.
- des stages d'entraînement
 - o L'ENEPS a coordonné et financé au total 24 stages d'entraînement avec les 12 fédérations sportives des centres de formation.
- de l'organisation du transport
 - o La dispersion géographique des installations sportives (Coque, INS, CNT, ..) et des infrastructures scolaires du LAML nécessite des transports spécifiques pour éviter une perte de temps due au déplacement journalier.

En 2006 deux initiatives ont été lancées avec des groupes des centres de formation, à savoir :

- Initiation à un régime diététique spécifique aux sportifs
Ce projet essaie de sensibiliser les jeunes aux différents aspects d'une alimentation saine, équilibrée et adaptée aux sportifs.
- Initiation à l'entraînement mental
L'entraînement mental acquiert une importance accrue au sport de haut niveau. L'ENEPS essaie de mieux informer les jeunes sportifs sur les possibilités et les méthodes de l'entraînement mental et de la psychologie du sport.

6.2. Les classes sportives

Depuis 1999, le mouvement sportif profite d'une nouvelle structure créée au Lycée Aline-Mayrisch, à savoir les classes sportives. L'objectif majeur des classes sportives est de combiner de façon variée les obligations scolaires et sportives. Les principaux partenaires de cette structure sont :

- les responsables des deux établissements scolaires, le Lycée Aline-Mayrisch Luxembourg (LAML) et l'École de Commerce et de GESTION (ECGL),
- les parents des athlètes,
- les responsables fédéraux,
- les entraîneurs fédéraux.

Le groupe de coordination se charge de la gestion des classes sportives et les responsabilités se répartissent comme suit :

| | |
|------------------------------|--|
| Volet scolaire | LAML |
| Volet sportif | ENEPS – Fédérations sportives |
| Volet médical et paramédical | ENEPS, Service Médico-Sportif et Fédérations sportives |
| Volet psychosocial | SPOS du LAML et ENEPS |

L'objectif est de mener de concert une scolarité normale et une activité sportive orientée vers le sport de haut niveau. Il s'agit de créer un milieu et des conditions favorables où tous les partenaires travaillent de pair dans l'intérêt de la réussite scolaire et sportive des élèves.

Organisation générale en 2006/2007 :

| | Enseignement secondaire | Enseignement secondaire technique |
|--|-------------------------|-----------------------------------|
| Classe de 7 ^e | 1 | 1 |
| Classe de 6 ^e resp. 8 ^e | 1 | 1 |
| Classe de 5 ^e resp. 9 ^e | 1 | 1 |
| Classe de 4 ^e resp. 10 ^e | 1 | |
| Effectif total dans les 7 classes sportives : 132 élèves (+42 élèves en 3^e / 2^e / 1^e au LAML et à l'ECG) | | |

Tous les sportifs sont intégrés dans leur Centre de Formation respectif.

Horaire : 2 journées longues (lundi et mercredi de 8h05 à 15h40) et 3 journées courtes (mardi, jeudi et vendredi de 8h05 à 12h45).

Le programme sportif hebdomadaire intégré dans l'horaire des cours est le suivant :

- 7^e: 2 h de préparation physique ; 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral ;
- 8^e / 6^e : 1 h de préparation physique ; 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral ;
- 9^e / 5^e / 4^e : 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral.

Depuis la mise en place des classes sportives, certains jeunes ont réussi à émerger des classes sportives par des performances remarquables dans leur discipline sportive. Après la révision des cadres du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en décembre 2006, 12 sportifs des classes sportives font partie d'un cadre « Jeunes » ou « Espoirs » ou « Elite » (par rapport à 11 en 2005).

Projet : Mise en place d'une nouvelle structure sport-études

Ce projet, qui veut étendre et perfectionner le projet actuel des classes sportives, est une proposition commune du mouvement sportif (C.O.S.L. – Fédérations sportives) et du pouvoir public (DMS-ENEPS).

Les idées présentées émergent des conclusions tirées des expériences vécues à travers :

- les centres de formation instaurés depuis 1989 ;
- les classes sportives vécues depuis 2002 ;
- les projets d'Internat partiel à Mersch et à l'INS.

C'est un concept d'éducation adapté aux jeunes sportifs qui désirent placer le sport au cœur de leur projet de vie. Le projet des Sport-Etudes recherche des solutions sur mesure en adéquation avec le rythme du jeune sportif, des contraintes de sa préparation et de ses entraînements et des impératifs des compétitions afférentes.

Le projet « **Sport-Etudes** » constitue un moyen de promotion, basé sur une coopération étroite des études et du sport, qui crée aux jeunes sportifs talentueux des conditions privilégiées pour réaliser des performances de haut niveau tout en gardant l'égalité des chances de leur formation scolaire et professionnelle. Les jeunes athlètes retrouvent des conditions pour développer pleinement leurs aptitudes et habiletés relatives à la pratique de leur sport. Par une meilleure redistribution du temps dédié aux activités sportives et aux études un équilibre indispensable est recherché. La scolarité s'adapte au rythme du sportif. Le projet vise une harmonisation entre la scolarité et les objectifs sportifs. La structure envisagée permet à des jeunes sportifs de s'entraîner davantage tout en poursuivant leur parcours scolaire. Un retour à une scolarité traditionnelle à n'importe quel moment de leur cursus doit être garanti.

La structure « **Sport-Etudes** » permet à l'élève-athlète :

- de partager son temps de façon équilibrée entre ses études et la pratique d'une discipline sportive ;
- d'être encadré par des experts dans tous ses apprentissages en lui fournissant un support pédagogique flexible, favorisant la réussite;
- de suivre un entraînement de qualité dans la discipline de son choix ;
- de participer à des compétitions appropriées tout au long de son cursus sportif;
- d'évoluer dans des conditions de travail et d'entraînement adaptées favorables à la pratique du sport.

6.3. Suivi individuel

Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et des aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de l'enseignement post-primaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau permet des aménagements spécifiques portant sur le **programme** et **l'organisation** des études pour les élèves pouvant faire valoir de **bons** résultats sportifs au niveau de compétitions **internationales**.

Divers arrangements sont envisageables pour combiner individuellement le sport et les études des élèves talentueux, à savoir :

- le splitting : étendre le programme d'une année scolaire sur deux ans,
- la participation aux cours et stages en fonction du programme d'entraînement,
- le nombre annuel des devoirs en classe,
- une dispense de certaines branches scolaires,
- un aménagement individuel de l'horaire scolaire.

Chaque demande introduite par les parents ou l'athlète majeur auprès de la direction de l'établissement scolaire concerné doit être appuyée par le C.O.S.L.

Pour la rentrée scolaire 2006/2007, 25 sportifs profitent de la loi en question. Un des objectifs du sport d'élite au Luxembourg est une intégration dans une structure de haut niveau, voire un système sport-études à l'étranger pour garantir la progression sportive de nos meilleurs sportifs. En 2006 plusieurs Fédérations ont soutenu leurs sportifs de faire ce

pas vers le haut niveau (Basketball, Football, Handball, Athlétisme, Tennis, Tennis de Table).

6.4. Section pour sportifs d'élite de l'armée

Le règlement grand-ducal du 28 août 1997 concernant la section de sports d'élite de l'armée prévoit d'accueillir des sportifs qui, en tant que volontaires, veulent joindre l'armée pour pouvoir s'adonner à plein temps au sport de haut niveau. Pour bénéficier de cette structure promotionnelle, les sportifs doivent remplir les critères pour les sportifs de haut niveau définis par le C.O.S.L.

Dans la mesure du possible, les différents intervenants cherchent à concilier les obligations militaires avec les besoins de la préparation sportive de haut niveau. Après l'instruction militaire de base obligatoire, les sportifs bénéficient d'une situation avantageuse pour se concentrer consciencieusement sur leur carrière sportive.

Un détachement temporaire à une unité militaire étrangère offrant des équipements et un encadrement plus performants est envisageable à tout moment.

Pendant l'année 2006, les 13 sportifs suivants ont bénéficié de cette structure promotionnelle :

- Daniel ABENZOAR (FLA)
- Christian BENEKE (MUL)
- Dirk BOCKEL (FLTri)
- Marcel EWEN (FLSE)
- Gilles DECKER (FLTA)
- David FIEGEN (FLA)
- Sarah PETRE (FLSE)
- Guy ROSEN (FLDA)
- Marc SCHMIT (FLV)
- Tessy SCHOLTES (FLAM)

En 2006, tous ces sportifs ont fait partie d'un cadre « espoir » ou « élite » du C.O.S.L. Tel était l'objectif et il s'est avéré que la mise en place de critères plus sélectifs n'a guère d'influence sur la quantité mais améliore nettement la qualité.

6.5. Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

En 2006, l'ENEPS a traité 42 cycles ou modules de formation dans les divers domaines confiés par la loi du 28 novembre 1988, à savoir :

- 14 formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres ;
- 13 formations pour entraîneurs ou moniteurs ;
- 7 formations pour animateurs de Sport-Loisir ;
- 8 organisations de modules généraux pluri-disciplinaires.

Lors de la lecture des tableaux récapitulatifs ci-dessous, on constate que 57% des formations se situent au niveau inférieur de l'échelle de qualification des arbitres, entraîneurs et animateurs.

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

| Niveau de formation | Nombre de cycles ou modules |
|---------------------|-----------------------------|
| Inférieur | 9 |
| Moyen | 2 |
| supérieur | 3 |

B. Formations pour entraîneurs ou moniteurs

| Niveau de formation | Nombre de cycles ou modules |
|---------------------|-----------------------------|
| Initiateurs | 10 |
| Entraîneurs B | 2 |
| Entraîneurs A | 1 |

C. Formations pour moniteurs de Sport-Loisir

| Niveau de formation | Nombre de cycles ou modules |
|---------------------|-----------------------------|
| Inférieur | 2 |
| Supérieur | 2 |
| Modules supérieurs | 3 |

D. Organisation des modules généraux pluridisciplinaires

| Niveau de formation | Nombre de cycles ou modules |
|---------------------|-----------------------------|
| Initiateurs | 3 |
| Entraîneurs B | 3 |
| Entraîneurs A | 2 |

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

| | | |
|--|---------------|--------------|
| Théorie de l'entraînement et méthodologie générale | Initiateurs | Inférieur(1) |
| Théorie de l'entraînement et méthodologie générale | Initiateurs | Inférieur(2) |
| Théorie de l'entraînement et méthodologie générale | Initiateurs | Inférieur(3) |
| Méthodologie générale II | Entraîneurs B | Moyen |
| Condition Physique | Entraîneurs B | Moyen |
| Médecine et kinésithérapie du Sport | Entraîneurs B | Moyen |
| Le renforcement musculaire | Entraîneurs A | Supérieur |
| Facteurs de la condition physique 2 | Entraîneurs A | Supérieur |

Formation pour arbitres

| | | |
|---|--------------------------------|---------------|
| Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme | Juges d'Athlétisme | Inférieur (1) |
| Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme | Juges d'Athlétisme | Moyen(2) |
| Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball | Arbitres de Basket-ball | Inférieur (1) |
| Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball | Arbitres de Basket-ball | Inférieur (2) |
| Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball | Arbitres de Basket-ball | Supérieur (1) |
| Fédération Luxembourgeoise de Football | Arbitres de Football | Inférieur (1) |
| Fédération Luxembourgeoise de Football | Arbitres de Football | Moyen |
| Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique | Juges de Gymnastique Féminine | Supérieur |
| Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique | Juges de Gymnastique Masculine | Supérieur |
| Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball | Arbitres de Hand-Ball | Inférieur (1) |
| Fédération Luxembourgeoise de Tennis | Juges/arbitres de tennis | Inférieur |
| Fédération Luxembourgeoise de Tennis de table | Arbitres de tennis de table | Inférieur |

| | | |
|--|------------------------|-----------|
| Fédération Luxembourgeoise de Triathlon | Juges de Triathlon | Inférieur |
| Fédération Luxembourgeoise de Volley -Ball | Arbitres de Volleyball | Inférieur |

Formation pour entraîneurs

| | |
|---|---|
| Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois | Initiateurs de cyclisme |
| Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme | Initiateurs d'athlétisme |
| Fédération Luxembourgeoise de Badminton | Initiateurs de badminton |
| Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball | Initiateurs de Basket-Ball |
| Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball | Entraîneurs « B » de Basket-Ball |
| Fédération Luxembourgeoise de Football | Initiateurs de Football |
| Fédération Luxembourgeoise de Football | Entraîneurs « B » de Football |
| Fédération Luxembourgeoise de Football | Entraîneurs « A » de Football |
| Fédération luxembourgeoise de Tennis | Initiateurs de tennis |
| Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques | Moniteurs « M1 » de plongée sub-aquatique |
| Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux | Initiateurs de karate |
| Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux | Initiateurs de jujitsu |
| Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux | Initiateurs de judo |

Formation pour animateurs de Sport-Loisir

| | | |
|-------------------------------|-----------------------------|---------------|
| Sport – Loisir | animateurs de Sport -Loisir | inférieur(1) |
| Sport – Loisir | animateurs de Sport -Loisir | inférieur(2) |
| Sport - Loisir | Moniteurs de Nordic Walking | supérieur (1) |
| Sport – Loisir | Moniteurs de plein – air | supérieur (2) |
| Module moniteurs de plein air | Moniteurs de kayak | supérieur |
| Module moniteurs de plein air | Moniteurs de VTT | supérieur |
| Module moniteurs de plein air | Moniteur d'escalade | supérieur |

Formation continue

| |
|---|
| Fédération luxembourgeoise d'Athlétisme : Juges d'athlétisme |
| Fédération luxembourgeoise de Football : arbitres « A » de Football |
| Fédération luxembourgeoise de Football : entraîneurs « A » de Football |
| Fédération luxembourgeoise de Volley-Ball : Entraîneurs « A » |
| Fédération luxembourgeoise de Volley-Ball : Entraîneurs de Beach-Volley |

6.6. Projets européens

a) Protocole de Coopération avec la Sarre

Cet accord prévoit entre autres une collaboration étroite dans le domaine de la formation continue pour les entraîneurs nationaux et fédéraux des deux régions. En 2006 les différents intervenants ayant signé le protocole de coopération, à savoir l' ENEPS, le C.O.S.L., le LSVS (Landessportverband des Saarlandes) et le « Ministerium für Inneres, Familie, Frauen und Sport des Saarlandes », ont organisé deux formations continues portant sur

- le rôle de l'entraîneur respectivement des cadres administratifs ;
- l'entraînement mental du sportif de haut niveau.

b) Pool interrégional du Sport

L'objectif principal du Pool interrégional du Sport est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de

projets communs concrets le Pool vise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie.

La communauté germanophone de Belgique (B), la province du Luxembourg (B), la Sarre (D), la Rhénanie-Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg collaborent ainsi dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux;
- la mise en place de formations initiales et continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes;
- l'échange d'entraîneurs, de chargés de cours;
- une coopération au niveau des centres de formation.

c) L'action « Kanner staark maachen »

L'ENEPS a collaboré avec la „Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung“ dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action « Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs . Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs.

7. CONTROLE MEDICO-SPORTIF

7.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 50 médecins et un personnel assistant de 47 secrétaires. En 2006, 11.970 sportifs ont été examinés.

A côté des examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 10 arbitres internationaux de football ont subi des examens approfondis selon les critères de la FIFA, 202 plongeurs ont été examinés de façon approfondie.

Seulement 7 sportifs ont dû être déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont dû être déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ont été orientés vers des activités sportives, mieux adaptées à leur état de santé.

10% des sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de mieux juger de leur état de santé.

Depuis mars 2005, le département ministériel des sports a entamé son projet de réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif. La réalisation de ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant :

l'encodage en ligne des informations par les différents centres locaux d'examens.

la conservation de l'historique des examens médicaux.

Aux fédérations et clubs sportifs de consulter, moyennant authentification, les résultats des examens.

Aux clubs sportifs de fixer, via Internet, un rendez-vous pour le contrôle médico-sportif de leurs sportifs.

Le service *eLuxembourg* assiste le service médico-sportif durant les différentes phases inhérentes au suivi du projet : définition des besoins des utilisateurs, suivi des développements, tests de réception, gestion des changements et déploiement de la solution dans les différents centres locaux d'examen.

7.2. L'examen médical des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS

172 jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation ont été examinés de façon approfondie.

Tout au long de l'année, un nombre non négligeable de ces sportifs blessés ou malades a été vu en urgence par la responsable du service médico-sportif.

7.3. L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2006, 55 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

7.4. Le service Sport/Handicap

En 2006 un service sport/handicap a été créé au sein du Département Ministériel des Sports. Un des premiers soucis de ce nouveau service était l'établissement d'une étroite collaboration avec les responsables du nouveau Rehasenter afin de garantir des conditions d'entraînement optimales pour tous les sportifs handicapés physiques et mentaux.

7.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)

En 2006 une convention entre le DMS et le CRP-Santé a été conclue. Dans cette convention le CRP-Santé s'engage à mettre en œuvre au sein de son Centre d'Etudes en Santé une activité de recherche en médecine du sport, répondant aux besoins du Département ministériel des Sports.

7.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

En 2006 une convention de collaboration entre le service-médico-sportif du DMS et le service de médecine du sport du CHL a été signée.

7.7. Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, **126 contrôles** ont été effectués en 2006, dont 70 ont porté sur des athlètes licenciés au Luxembourg. Parmi ces derniers 59 sportifs ont été contrôlés de façon inopinée. L'analyse d'un échantillon d'urine réalisée sur un athlète étranger lors de la Flèche du Sud a conduit à un contrôle positif. L'athlète a été sanctionné par sa fédération nationale. Deux boxeurs sous licence luxembourgeoise ont été contrôlés positivement en Belgique. Le conseil de discipline a été saisi de l'affaire en décembre 2006.

7.8. La lutte antidopage au niveau international

Lors de sa réunion publique du 24 octobre 2006, la Chambre des Députés luxembourgeois a voté à la fois

Le Projet de loi portant

- a) approbation de la Convention internationale contre le dopage faite à Paris, le 18 novembre 2005 ;
- b) modification de l'article 16 de la loi du 3 août 2005 concernant le sport et

le projet de loi portant approbation du Protocole additionnel à la Convention contre le dopage, ouvert à la signature, à Varsovie, le 12 septembre 2002.

Le 11 décembre 2006 le Luxembourg a déposé l'instrument de ratification de la Convention internationale contre le dopage. En tant que 30^e dépositaire il a permis de déclencher le processus de la mise en place des organes de la Convention.

7.9. Contacts internationaux

En 2006, le médecin-chef de service a représenté le Luxembourg au sein du Groupe de Suivi de la Convention contre le dopage dans le sport du Conseil de l'Europe.

Depuis 2004 le médecin-chef de service est engagé aux réunions et travaux du Comité pour l'Usage à exemptions thérapeutiques de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Hombourg et Sarrebruck ont été entretenus.

8. LE SPORT-LOISIR

Le service du sport-loisir du Département ministériel des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Il a des initiatives propres et, ensemble avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales, il est organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain. Il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles ont pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

Ainsi, en 2006, le service concerné a édité la 21^e édition du calendrier du sport-loisir en 12.000 exemplaires, regroupant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le C.O.S.L., les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Ce document, devenu un classique de l'information sur les offres de sport-loisir dans le Grand-Duché de Luxembourg, permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux. Pour la première fois une diffusion parallèle par les canaux d'une grande chaîne commerciale a été testée avec succès.

Le département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 12 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée Nationale du Badminton, organisée par la FELUBA
Dimanche 4 février 2006 à Bettembourg, Dudelange, Reckange/Mess et Schuttrange
- Journée Nationale du Canoë-Kayak, organisée par la FLCK
Dimanche, 19 février 2006 à Luxembourg (COQUE)
- Semaine Nationale du Tennis de Table, organisée par la FLTT
du 4 au 12 mars 2006 à Luxembourg (COQUE)
- Journée Nationale de la Gymnastique, organisée par la FLGYM
Dimanche, 10 juin 2006 à Niedercorn
- Journée Nationale du Walking, organisée par le CSN Clervaux
Dimanche, 18 juin 2006 à Clervaux
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, le 18 juin 2006 à Ettelbruck
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, 2 juillet 2006 à Luxembourg
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Mardi, 15 août 2006 à Remich
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTRI
Samedi, 19 août 2006 et dimanche, 20 août 2006 à Weiswampach

- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
Dimanche, le 20 août 2006 à Schiffflange
- Journée Nationale du Rugby, organisée par la FLR
Dimanche, 15 octobre 2006 à Luxembourg
- Journée Nationale de la Natation
Dimanche, 26 novembre 2006 à Luxembourg (COQUE) et à Diekirch

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », disponible pour tous les intéressés afin de comptabiliser leurs participations aux différentes journées, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2006 a vu une participation à peu près identique à celle des années précédentes. Cette initiative lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et par le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg et à Colmar-Berg. Le nombre de réussites, bien qu'en légère régression vis-à-vis de l'année 2005, reste cependant toujours largement supérieur à celui des années d'avant. Pas moins de 880 lauréats ont été récompensés. C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que le nombre de participants est le plus élevé. Une légère augmentation au niveau des échecs a été constaté au fil des dernières années.

Nombre de réussites en 2006

| Tranches d'âge | OR | ARGENT | BRONZE |
|-----------------|-----|--------|--------|
| 10 – 15 ans | 389 | 362 | 78 |
| 16 – 39 ans | 24 | 12 | 1 |
| 40 – 59 ans | 2 | 2 | -- |
| 60 ans et + | 9 | 1 | -- |
| Total : | 424 | 377 | 79 |
| Total général : | 880 | | |

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. En 2006 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », a été organisée le 17 juin 2006 à Mersch, ceci avec l'appui et la collaboration de l'administration communale et des clubs sportifs locaux.

Plus de 1300 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. Cette organisation, devenue une tradition, et ayant à nouveau connu un vif succès, trouvera une suite en 2007 avec une fête sportive analogue qui aura lieu le 2 juin 2007 à Contrexéville.

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont poursuivies dans le même sens que les années précédentes. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit de loisir.

Le Département ministériel, ayant été dès le début étroitement associé à l'élaboration de l'étude « Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und sportlich-körperliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg » menée par le MENFP/SCRIPT, a largement contribué à la finalisation du document final présenté le 6 avril 2006. Ensemble avec deux autres Ministères (Education nationale et Formation professionnelle, Santé) un plan d'action a été annoncée par 3 ministres, dont le Ministre des Sports.

Un groupe de travail interministériel, créé en 2005 à la suite – entre autres – des discussions menées sous la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au sujet de l'obésité et de la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique, a doublé d'effort dans ses travaux et a élaboré un plan d'action national pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique. Ce plan d'action national « Gesond iessen, Méi bewegen » a été présenté par 4 ministres (le ministère de la Famille et de l'Intégration ayant rejoint le groupe de travail interministériel) le 5 juillet 2006. Ce plan d'action contient d'un côté l'initiative commune d'information et de sensibilisation, d'un autre côté des initiatives propres aux 4 ministères. Le Département ministériel des Sports a annoncé des initiatives dans 4 grands axes :

- compléter et diversifier l'offre sportive en collaboration avec des partenaires sur le terrain les plus divers
- renforcer la formation de cadres pour enfants et jeunes en collaboration avec les fédérations sportives et les organismes de jeunesse
- élaborer des propositions pour des aménagements et infrastructures favorables au mouvement
- guider des projets-pilotes avec des communes en vue de la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique

4 projets-pilotes sont en chantier : ces projets ont pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquants du sport dans ces communes, d'équilibrer et de diversifier l'offre sportive tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, d'instaurer des synergies au niveau de l'offre et de l'organisation sportive dans un réseau sportif local et de faire naître un climat favorable au sport et aux activités physiques dans cette commune.

Trois projets sont à des stades d'exécution : alors que l'un a démarré en octobre 2005 et enregistre une participation encourageante aux offres sportives régulières et ponctuelles (« Präizerdaul aktiv »), les autres ayant démarré en octobre 2006 (« Beetebuerg bewegt sech ») respectivement en décembre 2006 (« Fit Wooltz »). Le lancement d'un quatrième projet (« Fit Réiser ») est prévu début mars 2007. Ces projets verront le soutien du Département ministériel des Sports sur 3 ans et permettront de recueillir une expérience précieuse pour conseiller d'autres communes désireuses de promouvoir les activités physiques et sportives sur leur territoire.

Le Département ministériel des Sports, en collaboration avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, a lancé une initiative ayant pour but de promouvoir – à travers une campagne pluriannuelle – 4 activités physiques sportives dont la pratique a un grand potentiel d'effet bénéfique sur la santé : la marche, la course à pied, la natation et la randonnée à vélo. Dans la campagne « Meter fir Meter » ces activités seront sélectivement promues ensemble avec les fédérations sportives régissant ce sport (FLMP, FLA, FLNS, FSCL) entre 2007 et 2010 et verront apparaître des programmes d'encouragement axés surtout sur des débutants et non-pratiquants. Ainsi pour 2007, la course à pied fera l'objet de la campagne « Néi derbäi » lancée avec la collaboration de la FLA et s'adressant aux néophytes de la course à pied.

Le groupe de travail interministériel a poursuivi ses travaux de préparation et de coordination, notamment en élaborant en son sein des recommandations nationales en matière d'alimentation saine et d'activité physique, en préparant les modalités de collaboration avec des partenaires (e.a. attribution du Label « Gesond iessen, Méi bewegen » à des initiatives de ces partenaires) et en développant une documentation servant à l'information des partenaires potentiels respectivement du grand public.

Le Département ministériel des Sports a entamé une politique de sensibilisation du grand public pour les activités sportives à l'occasion de foires ou de rassemblements semblables. Ainsi il a été présent à 4 occasions en 2006 avec un stand :

- au salon LIFE² « Santé et Mieux-Vivre » du 31 mars au 2 avril à LUXEXPO
- au Diddelenger Gesondheetsdag (21 mai)
- au Nouveau Salon de l'Enfant du 14 au 21 octobre
- aux « Gesondheetsdeeg 60+ » du 16 au 18 novembre, journées organisées par Belle Etoile s.a.

Lors de la réunion informelle des Directeurs et Ministres des Sports du 27 au 29 avril 2005 le sujet du mode de vie sédentaire et de l'obésité croissante a été abordé : une déclaration de la présidence recommandant de poursuivre ce dossier a été entendu et un groupe de travail auquel participe le Département ministériel des Sports a été créé à cet effet sous l'égide de la Commission européenne (working group « Sport and Health »). Ce groupe de travail, auquel participe un délégué du Département ministériel des Sports s'est réuni 2 fois à Bruxelles et a pour mission d'améliorer les informations entre les pays membres de l'UE, d'élaborer des propositions concernant le sport-santé et de diffuser des exemples de bonne pratique dans ce domaine.

Le Département ministériel des Sports a participé à des travaux préparatifs en vue de d'associer un ou plusieurs projets-pilotes communaux à une initiative transfrontalière mettant en lice des communes néerlandaises, allemandes, belges et luxembourgeoises.

9. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

Le projet de pouvoir établir une exposition permanente sur le passé et le présent du sport luxembourgeois, s'est progressivement concrétisé en 2006 avec en point de mire la mise à disposition d'un espace d'exposition au hall d'entrée de la COQUE. Vu le volume des documents à consulter, l'achèvement du projet a nécessité plus de temps qu'initialement prévu. L'ouverture de cette ébauche d'un « Musée du sport luxembourgeois », prévue au premier trimestre 2007, permettra au grand public d'une part de se remémorer les grands moments de l'histoire du sport au Luxembourg et le rendra d'autre part attentif au fait que le Département ministériel des Sports dispose d'objets et de documents authentiques pouvant être consultés voire, dans certains cas, empruntés.

En effet le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents variés sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives à l'INS a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2006 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Département ministériel, celles d'anciennes médailles, de documents photographiques, d'affiches, de brochures ainsi que d'anciens livres sont à relever.

Le travail de stockage et d'enregistrement, démarré en 2004 après le transfert des archives à l'Institut National des Sports respectivement à la COQUE, faute d'espace suffisant, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2006. Citons e.a. l'exposition organisée dans le cadre de l'arrivée et du départ d'une étape du Tour de France à Esch-sur-Alzette ainsi que celle, bien que modeste, sur Michel Theato présentée dans le cadre du marathon international à Luxembourg.

10. WIBBEL & DRIBBEL

En 1991, la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif

a conduit à la création d'une action de promotion sportive pour enfants de la 5^e et 6^e année primaire respectivement de la 4^e année primaire à partir de 1993. L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent, à travers une douzaine d'ateliers, à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Vu l'énorme succès de la manifestation s'exprimant par un surnombre d'inscriptions dès la deuxième édition et les limites d'accueil de l'INS, la participation des 5^e et 6^e années primaires à la première et des 4^e et 5^e années à la deuxième édition a dû être limitée à la seule 4^e année d'enseignement primaire pour les éditions suivantes. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, ces mêmes limites ont amené en 1995 à la réduction du nombre de participants à 500 enfants par jour afin d'assurer un déroulement sans défaut et d'arriver aux objectifs énumérés ci-dessus. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

Le transport en autocars des enfants de toutes les régions du pays vers l'INS est organisé par les communes participantes, ce qui contribue également au succès de l'action, de même que la collaboration étroite de 12 fédérations sportives présentes chaque année.

En raison d'importants travaux de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports, l'action 2006, comme celle de 2005, s'est déroulée dans les installations du Centre national sportif et culturel "d'Coque". Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 de 14 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures.

Encadrés pendant toute la journée par environ quatre-vingt-dix animateurs de sport-loisir formés par l'ENEPS, les enfants parcourent par un système de rotation les ateliers offerts et animés par les fédérations sportives.

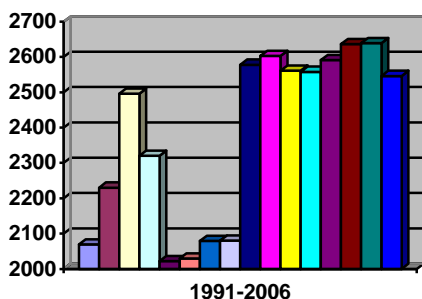
Lors de la pause de midi, le fait de proposer aux enfants après leur repas en commun des activités sous forme de numéros artistiques, de stands d'information avec des jeux, des tombolas et du matériel d'information confère une atmosphère de détente et de fête à cette manifestation sportive.

Le tableau annexé montre dans quelle mesure le « Wibbel an Dribbel » a été victime de son propre succès: Des réservations sont déjà effectuées avant même la publication officielle des dates de la manifestation qui est solidement ancrée dans le calendrier scolaire de nombreuses communes du pays. Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2007, également à la Coque, est déjà programmée.

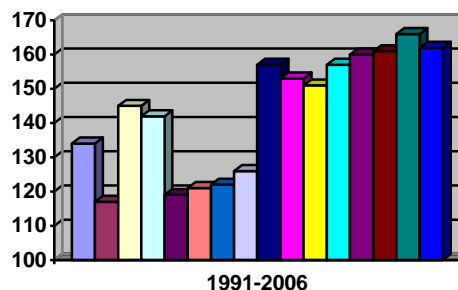
Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

| | élèves participants | classes participantes | communes participantes | animateurs fédéraux | animateurs de sport-loisir |
|------|---------------------|-----------------------|------------------------|---------------------|----------------------------|
| 1991 | 2069 | 134 | 61 | 82 | 34 |
| 1992 | 2230 | 117 | 60 | 79 | 61 |
| 1993 | 2496 | 145 | 69 | 72 | 61 |
| 1994 | 2320 | 142 | 65 | 63 | 63 |
| 1995 | 2022 | 119 | 63 | 74 | 86 |
| 1996 | 2029 | 121 | 59 | 76 | 74 |
| 1997 | 2079 | 122 | 51 | 58 | 84 |
| 1998 | 2080 | 126 | 47 | 70 | 84 |
| 1999 | 2578 | 157 | 70 | 77 | 82 |
| 2000 | 2603 | 153 | 76 | 76 | 84 |
| 2001 | 2561 | 151 | 72 | 85 | 82 |
| 2002 | 2558 | 157 | 75 | 105 | 102 |
| 2003 | 2591 | 160 | 72 | 100 | 97 |
| 2004 | 2636 | 161 | 74 | 94 | 87 |
| 2005 | 2639 | 166 | 71 | 111 | 78 |
| 2006 | 2546 | 162 | 72 | 83 | 71 |

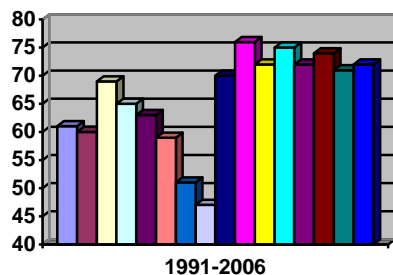
élèves participants



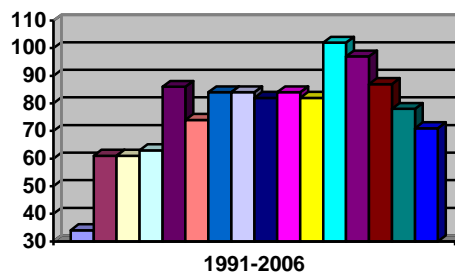
classes participantes



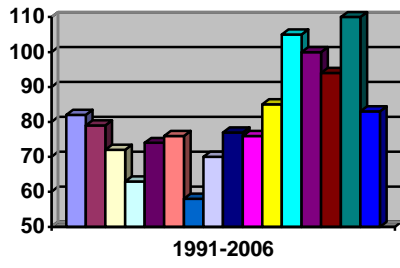
communes participantes



animateurs de sport-loisir



animateurs fédéraux



11. BASE NAUTIQUE DE LULTZHAUSEN

Tel qu'il avait été annoncé au rapport d'activité de 2005, le projet de modernisation et d'agrandissement de l'ancienne base nautique entre dans la phase de réalisation dès le début de l'année 2006.

A titre récapitulatif, il y a lieu de rappeler que l'idée du Ministère des Sports d'exploiter une base nautique au Lac de la Haute-Sûre fut née à l'issue des années 70. L'Etat avait acquis une ancienne ferme (ferme Wealer) dans le souci d'une optimale protection des eaux du Lac, et, dans la suite, le Ministère des Sports avait manifesté son intérêt pour une transformation de la bâtisse vétuste en une installation de fortune abritant deux ailes de vestiaires/douches, une salle de réunion, quelques pièces pour travaux administratifs et un atelier de maintenance.

Le bâtiment ainsi transformé fut mis en service en 1984. Utilisé au départ uniquement comme antenne extérieure du ministère pour organiser des cours de formation et de spécialisation pour les sports nautiques (plongée, nage avec palmes, surf et voile), le programme des activités augmentait très vite au fil des années pour prendre – à l'issue des années 90 – une envergure qui ne pouvait plus être gérée convenablement dans les conditions spartiates de la base de 1984.

Les classes de plein air, organisées par le Service National de la Jeunesse dans un programme d'initiation aux sports nautiques pour les élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique, et à la fin également de l'enseignement primaire, avaient accaparé les modestes infrastructures à elles seules pendant plus de 100 jours par année, et les demandes étaient loin de pouvoir être toutes satisfaites.

En joignant au programme des classes scolaires les besoins des fédérations de sports nautiques (plus de 3000 plongeurs avaient en 2005 utilisé les installations de la base pour leurs séances de formation et d'entraînement), un projet d'agrandissement se concrétisait très vite. Ce fut dès l'an 2000, après que l'Etat avait acquis une autre ferme venue au terme de son exploitation (ferme Grissius), adjacente au bâtiment de la base, que le projet entra dans une phase concrète de planification pour être prête à la réalisation en 2005.

La réalisation du projet définitif était prévue en 2 phases et comprenait, outre le réaménagement et l'extension du bâtiment central, une aile d'installations sanitaires, une remise pour l'hivernage des équipements nautiques, l'agrandissement et la modernisation du poste de surveillance de la Protection Civile, et non dernièrement l'agrandissement de la remise souterraine existante.

La phase 1 a été réalisée au terme prévu de la fin de 2006, et la phase 2, la construction du bâtiment central, est entre temps entamée avec un parachèvement programmé pour 2008.

Pour être complet, il y a lieu de préciser que le nouveau bâtiment comprendra une aire d'accueil pour les classes, une aile de sanitaires à l'intérieur et une aile de sanitaires à l'extérieur, deux ateliers d'entretien et de réparation, divers locaux pour la gestion administrative, 1 grande salle de réunion, plusieurs petites salles de travail, 2 salles de classes, plusieurs remises de stockage, une buvette, ainsi que bien entendu les divers locaux techniques au sous-sol.

En 2006, les activités se sont déroulées tant soit peu normalement, non dernièrement du fait que les travaux de construction ont été très bien programmés et n'entraient que très peu le fonctionnement du bâtiment central. Ceci changera de toute évidence dès l'ouverture de la saison 2007 quand le bâtiment actuel ne sera plus à disposition.

Une fermeture complète de la base n'a pas été voulue. Ainsi, le taux de fréquentation a été réduit sensiblement, et avec l'aide de l'Administration des Bâtiments Publics, le fonctionnement administratif et technique sera transféré dans un certain nombre de containers aménagés. L'auberge de jeunesse de Lultzhausen de même que l'administration communale ont offert leurs précieux appuis pour ce qui est de l'utilisation quasi journalière d'installations sanitaires.

12. EQUIPEMENT SPORTIF

12.1. Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par trois dotations afférentes de chaque fois 18.000.000 € en 2003 et 2004 et de 20.000.000 € en 2005. Une quatrième dotation de 20.000.000 €, inscrite au budget de l'exercice 2006, a été limitée à 16.000.000 €.

Une première partie de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établi par le règlement grand-ducal du 4 avril 2003.

Il s'agit en l'occurrence de 32 installations c'est-à-dire :

- 4 halls multisports ;
- 4 halls des sports ;
- 3 salles des sports;
- 1 stade d'athlétisme ;
- 14 terrains des sports ;
- 1 centre de tennis ;
- 3 piscines couvertes ;
- 1 centre de tir à l'arc ;
- 1 aérodrome (installation d'intérêt national).

Toutes ces installations ont été mises en chantier, 31 projets ont été mis en service jusqu'au 31.12.2006.

Une deuxième partie de projets à subventionner dans le cadre du 8^e programme a été établie par le règlement grand-ducal du 6 décembre 2004.

Il s'agit en l'occurrence de 21 installations, c'est-à-dire :

- 2 halls multisports ;
- 5 halls des sports ;
- 1 salle des sports;
- 1 centre de salles sportives spécifiques ;
- 5 terrains des sports ;
- 1 plaine multisports ;
- 1 patinoire (installation d'intérêt national);
- 4 piscines couvertes ;
- 1 piscine en plein air.

15 de ces projets ont été mis en service et 4 sont actuellement en chantier.
2 projets sont toujours en suspens.

Une troisième partie de projets à subventionner dans le cadre du 8^e programme a été établie par le règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2006.

Il s'agit en l'occurrence de 9 installations, dont 4 projets d'intérêt national, c'est-à-dire :

- 2 halls multisports ;
- 1 hall des sports ;

- 1 salle de gymnastique;
- 1 centre de football;
- 1 piste cycliste (projet d'intérêt national);
- 1 centre national de boules et pétanque;
- 1 centre national de quilles;
- 1 stade d'eau vive (projet d'intérêt national).

Il est à relever que le 8^e programme ne devrait plus être grevé de fonds affectés à des travaux de modernisation de l'infrastructure existante. En effet, la loi du huitième programme stipule dans son article 5 qu'en complément à la réalisation du huitième programme quinquennal d'équipement sportif, la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovations d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par quatre dotations de respectivement 3.000.000 € en 2003 et 2004 et de 3.500.000 € en 2005 et 2006. Une dotation de 3.500.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2007.

Depuis 2003, 48 projets de rénovation ont pu bénéficier de ce nouveau fonds et 43 autres sont en cours de réalisation et d'instruction administrative.

12.2. Inventaire des équipements sportifs

Suite à l'étude sur les piscines et les centres de natation au Luxembourg, effectuée en 2005 par le bureau-conseil KBB, Kommunale Beratung für Bäder- und Freizeitanlagen, de Berlin, le travail d'inventaire et de la mise en place de données géo-référencées sur les équipements sportifs a été poursuivi en 2006 par les deux volets suivants:

- Création à partir de l'inventaire KBB des piscines et centres de natation au Luxembourg d'un lien géographique via digitalisation avec les polygones de la BD TopoCarto (BD-L-TC) de l'Administration du Cadastre et de la Topographie. Ces travaux ont été menés sous la direction du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ;
- Le bureau d'ingénieurs conseil Efor a été chargé de l'inventaire des halls des sports et des stades d'athlétisme ainsi que de la saisie des données dans la base de données BD-L-TC. Les prestations à fournir par le bureau se résument comme suit :
 - o inventaire sur l'ensemble des communes du GD (sauf ville de Luxembourg pour laquelle cet inventaire existe déjà) de tous les complexes et halls sportifs ainsi que des pistes d'athlétisme;
 - o saisie sur les lieux des données ;
 - o prise de photographies digitales des installations recensées;
 - o création d'un lien géographique via digitalisation avec les polygones de la BD TopoCarto (BD-L-TC) de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec les services de l'Aménagement du territoire et devront se terminer en début de l'exercice 2007.

13. RELATIONS INTERNATIONALES

13.1. Réunion des Directeurs des Sports UE les 29 et 30 mars 2006 à Vienne

L'ordre du jour de la réunion portait sur les effets macroéconomiques du sport, les retombées économiques des grandes manifestations et organisations sportives, sport et tourisme, sport et santé et les missions des politiques sportives sur l'arrière-fond communautaire.

Il est à relever que le point portant sur les missions des politiques sportives constituait encore et toujours une suite des discussions entamées sous la Présidence luxembourgeoise au sujet de l'implication de l'article III-282 dans les pratiques du mouvement sportif. De toute évidence, les débats tenaient compte, cette fois-ci, de l'absence d'un traité de constitution européenne et ne manquaient pas de souligner l'absence d'une base légale pour le sport européen.

Dans la foulée des discussions, la Commission de Bruxelles évoquait la possibilité d'un livre blanc aux fins d'inventorier, en genre et en nombre, les problèmes à résoudre.

Un autre point spécifique à mentionner fut l'évolution des démarches en cours afin d'exclure les jeux de hasard du champ d'application de la directive sur les services dans le marché intérieur.

La réunion fut clôturée avec une mise au point concernant l'application du Code mondial antidopage dans tous les pays.

13.2. Réunion des Directeurs des Sports UE les 4 à 6 octobre à Naantali

A part certains sujets caractéristiques et de longue haleine telles les évolutions dans la lutte antidopage, les travaux de la Commission de Bruxelles en l'absence de base communautaire légale, la Présidence finlandaise mit l'accent de sa réunion des directeurs des sports sur trois points principaux :

- la promotion du sport, dans le contexte de la santé, pour toutes les catégories d'âge de l'homme ;
- l'opportunité de recommandations de la Commission de l'UE en vue de meilleures collaborations entre les divers ressorts ministériels nationaux dans la poursuite de finalités bénéfiques pour le sport ;
- l'établissement d'un livre blanc pour le sport communautaire.

Les travaux de la réunion furent essentiellement axés sur la préparation des sujets en question pour la conférence informelle des ministres des sports.

13.3 Réunion informelle des Ministres des Sports de l'UE les 27 et 28 novembre à Bruxelles

La réunion informelle en question fut organisée par la Commission européenne en collaboration avec la Présidence finlandaise.

En conclusion de 4 réunions de travail, les ministres se sont prononcés

- en faveur de l'importance du sport tout au long de la vie humaine, en soulignant notamment la déclaration de 2000 quant aux caractéristiques du sport et sa fonction sociale en Europe (déclaration de Nice) ;

- en faveur du projet de la Commission européenne d'un livre blanc en relation avec les problèmes du sport à l'échelon européen, notamment dans ses projections sociales, économiques et de santé ;
- après avoir pris connaissance du Rapport Indépendant sur le Sport Européen de M. José Luis Arnaut, pour charger la Commission d'intégrer les recommandations principales du rapport dans le livre blanc ;
- en rapport avec les travaux de préparation et de consultation pour l'établissement du livre blanc, de veiller à continuer le dialogue interculturel et de prendre en gré les doléances des acteurs du sport non gouvernementaux ;
- pour souligner que l'UE a su s'exprimer solidairement dans les élections de l'AMA et pour féliciter le ministre des sports français Jean-François Lamour pour son élection comme vice-président de l'AMA ;
- appuyer l'importance de la Conférence Mondiale Antidopage à Madrid les 15 à 17 novembre 2007 ;
- en vue d'encourager la ratification rapide de tous les pays de la Convention Internationale contre le Dopage dans le Sport de l'UNESCO.

Le représentant du Ministre des Sports de la République Fédérale d'Allemagne annonça enfin la tenue d'une réunion informelle des ministres des sports sous présidence allemande en date des 12 et 13 mars 2007 à Stuttgart.

13.4. Conseil de l'Europe

13.4.1. Bureau du CDDS

Le Département ministériel des Sports fait partie du Bureau du Comité Directeur du Sport (CDDS) de la Direction générale IV du Conseil de l'Europe depuis 2003. Il y représente les pays du groupe géographique de l'ouest, à savoir la Belgique, l'Irlande, le Liechtenstein, les Pays-Bas, la Suisse, et évidemment le Luxembourg.

Les réunions du Bureau ont eu lieu, comme d'habitude en février, mai et novembre. Les travaux portaient essentiellement à préparer le budget pour la section Sport, à proposer l'attribution des fonds à des projets déterminés, à présenter le bilan des activités de 2005, et à préparer les documents de travail pour la réunion plénière annuelle.

Parallèlement à ces travaux, le Bureau préparait deux papiers de réflexion au sujet de l'abandon du Comité Directeur pour le Développement du Sport ainsi que de son remplacement, dès 2007, par un Accord Partiel dans le Sport (APS).

En effet, à la suite de décisions prises par les chefs d'Etat à l'occasion du Sommet de Varsovie en mai 2004, suivant lesquelles les actions prépondérantes du Conseil de l'Europe devaient à l'avenir se focaliser sur trois axes politiques principaux – la création, la promotion et la préservation d'une paix paneuropéenne, la préservation et le renforcement des droits de l'homme, et enfin l'établissement et la promotion de politiques à l'appui des libertés individuelles – des économies budgétaires étaient imminentes au niveau de toutes les directions générales du Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne le budget somme toute modeste réservé au CDDS, après déduction des montants fixes réservés aux suivis de deux conventions – politique antidopage et prévention contre la violence dans le sport – qui font partie des missions directes du Conseil de l'Europe, les crédits restants après des coupes pourtant importantes pour raison d'économies, ne suffisent guère pour maintenir les activités habituelles du Comité. La solution pourrait dès lors être la proposition du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de

mettre sur pied – à l'image d'autres secteurs – un Accord Partiel sur le Sport dont le fonctionnement reposerait sur les contributions des pays signataires.

Le Luxembourg participait au groupe de travail chargé d'élaborer un papier de réflexion en vue de la constitution d'un Accord Partiel Elargi dans le Sport. Le papier en question était destiné à être proposé au vote des Ministres des Sports de l'Europe en réunion à Moscou fin octobre 2006.

13.4.2. Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS)

La réunion plénière du Comité Directeur pour le Développement du Sport se tenait à Strasbourg au Conseil de l'Europe les 10 et 11 mai 2006.

Outre les points d'usage comme l'adoption des propositions budgétaires pour 2007, les rapports des Comités de suivi de l'activité de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et de la prévention contre la violence lors de manifestations sportives, les bilans d'activité de l'Union européenne, de l'Unesco et de l'ENGSO (Organisations sportives européennes non gouvernementales), c'étaient notamment des sujets politiques qui occupaient les 48 pays présents.

Le plat principal des débats était évidemment la discussion sur l'avenir du CDDS, point proposé et même imposé par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe à la suite d'économies budgétaires sévères décidées logiquement à l'issue des décisions du Sommet du Conseil de l'Europe à Varsovie. La solution proposée par la Direction IV était l'abandon du CDDS à partir du 31 décembre 2006 au profit de la mise en place d'un Accord Partiel sur le Sport au contenu à définir par les pays signataires. L'existence d'un tel accord pour un domaine spécifique du Conseil de l'Europe ne constitue pas une nouveauté en tant que telle, car des accords similaires gèrent avec succès une multitude de domaines de la culture, de l'économie, des communications, de la santé, etc.

Le fait le plus critiqué et débattu était le coût supplémentaire pour les pays signataires et, partant, au départ du nouvel Accord Partiel, l'absence d'un certain nombre de pays aux moyens budgétaires précaires. Dans cette optique, la réunion plénière se décidait d'organiser en collaboration avec la Fédération des Sports de Russie une réunion informelle des Ministres européens du Sport en date des 20 et 21 Octobre 2006 à Moscou, et de soumettre au vote des ministres la décision de principe de démarrer en 2007, un Accord Partiel Elargi dans le Sport.

13.4.3. 17^e Réunion informelle des Ministres européens du Sport à Moscou

L'ordre du jour de la réunion, à part certains sujets d'information et des rapports administratifs, portait sur 2 points précis : l'avenir des activités sportives du Conseil de l'Europe, et, l'élection d'un candidat européen pour la vice-présidence de l'AMA.

L'importance de cet ordre du jour contribua certainement au succès de la réunion, car pas moins que 30 Ministres des 46 pays du Conseil de l'Europe y prenaient part.

Les décisions (résolutions) des Ministres furent les suivantes :

1. Charger le Comité des Représentants Permanents du Conseil de l'Europe à Strasbourg de l'élaboration et de la mise en place d'un Accord Partiel Elargi dans le Sport à partir de 2007. Démarrage de l'Accord dès la signature de 16 pays participants.

2. Proposition du Ministre des Sports français Jean-François Lamour comme unique candidat européen à la vice-présidence de l'AMA.

14. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

14.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

14.1.1. Le bâtiment central

L'année 2006 a vu le début d'un programme d'amélioration du confort dans les chambres à coucher, qui prévoit, sur une période de quatre exercices, l'aménagement de lits supplémentaires, l'installation de téléviseurs et de réfrigérateurs.

Pour la même période il est prévu de procéder au renouvellement d'une partie de l'équipement de la cuisine et du mobilier des salles de réunion.

En outre, il est envisagé de procéder dans les années à venir à l'aménagement de la terrasse adjacente au grand réfectoire comme salle à manger et à la rénovation des vestiaires et douches situés au sous-sol.

14.1.2. Le hall multisports

En automne 2005 a commencé la remise en état globale du hall multisports, portant sur la modernisation de l'équipement sportif, de l'accueil, des tribunes, des installations techniques et sanitaires, des vestiaires-douches, des possibilités de stockage du matériel de sport, ainsi que sur une nette amélioration de la sécurité générale.

La fin des travaux est programmée pour l'été 2007.

14.1.3. Installations de plein air

En 2006 a été aménagée une aire de jeu polyvalente artificielle d'une superficie de 50m sur 50m entre le bâtiment central et le hall multisports.

En 2007 il est prévu de doter le terrain de tennis en terre battue d'un revêtement synthétique.

14.1.4. Le stade multisports

Pour achever la modernisation du stade, il est prévu d'utiliser l'espace des gradins situés entre les garages de dépôt pour l'aménagement de deux couloirs à revêtement synthétique et d'un sautoir pour le saut en longueur couverts dans l'intérêt de l'athlétisme.

Ces travaux sont à programmer pour les exercices 2010/2011.

14.1.5. Le garage des véhicules automoteurs

Au cours de l'année 2006 les garages des véhicules automoteurs ont été modernisés et transformés, permettant non seulement l'entreposage de l'ensemble des machines d'entretien et des différentes voitures utilisatrices, mais également un meilleur service d'entretien par le personnel ouvrier sur place.

14.1.6. Bâtiment annexe Luxembourg-Pulvermuhl

Remise en état des bureaux et autres rénovations programmées pour le premier semestre de l'année 2007 dans l'intérêt du service sport-loisir et du patrimoine sportif du département ministériel de sports.

Etude sur la possibilité d'aménagement d'un container pour le stockage de canoë-kayaks.

14.1.7. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2006 (provisoire)

Recettes : 129.000 €

Frais de fonctionnement courants : 342.013 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 38 %

14.1.7.1. Service logement-restauration

En 2006, le Service logement-restauration a connu :

| NUITEES | PETITS-DEJEUNERS | REPAS CHAUDS |
|---------|------------------|--------------|
| 6.137 | 5.812 | 11.808 |

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que de repas légers servis avant les entraînements.

14.1.7.2. Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, clubs sportifs et l'ENEPS, a été la suivante :

| | |
|------------------------------|------------|
| Salle de conférence : | 600 heures |
| Salle du Conseil Supérieur : | 500 heures |
| Salle de classe 1 : | 650 heures |
| Salle de classe 2 : | 750 heures |
| Salle de classe 3 : | 300 heures |
| Salle de classe 4 : | 200 heures |

14.2. Installations sportives

14.2.1. Tableau de l'utilisation en heures/année

| | Entraîne-ments | Stages | Compé-titions | Cours de formation | Centres de formation | Sports scolaires | Total |
|----------------------------|----------------|--------|---------------|--------------------|----------------------|------------------|-------|
| Salle multisports | / | / | / | / | / | / | / |
| Salle gymnastique | 1200 | 200 | / | / | / | 80 | 1480 |
| Salle de judo | / | / | / | / | / | / | / |
| Salle musculation | / | / | / | / | / | / | / |
| Terrain de football | 300 | 240 | / | / | / | / | 540 |
| Installations d'athlétisme | 300 | / | / | / | 300 | 100 | 700 |
| Terrain de tennis | / | / | / | / | / | 40 | 40 |
| Beach-Volley | 320 | / | 20 | / | / | 20 | 360 |
| Salle de fitness | 800 | / | / | / | / | / | 800 |
| Totaux : | 2920 | 440 | 20 | | 300 | 240 | 3920 |

Les salles multisports, judo et musculation ont été fermées en 2006 en raison des travaux de modernisation du hall multisports.

L'utilisation de la salle de gymnastique a été en baisse en raison de sa fermeture du 1.6. au 30.9.2006.

15. LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D’COQUE

L'année 2006 apparaît comme une année charnière dans le développement de la Coque : les cinq premières années ont principalement été dédiées au parachèvement des installations et au lancement des activités du Centre des salles qui a maintenant atteint son rythme de croisière. Dans le cadre des missions prioritaires confiées au Centre, sont à souligner notamment l'intensification de l'utilisation par les Fédérations sportives (entraînement régulier et manifestations en forte augmentation) et le développement considérable des activités tournées vers les entreprises (congrès, séminaires, conférences) au détriment des manifestations culturelles d'envergure qui cependant trouvent désormais au Grand-Duché des infrastructures y exclusivement dédiées.

C'est la rénovation des installations du Centre Aquatique qui est devenue la préoccupation majeure. Débutés en 2006, ces travaux d'envergure indispensables se poursuivront les prochaines années. Alors que la rénovation de l'ancienne cafétéria et des espaces adjacents (salles polyvalentes, bureaux) a pu être réalisée sans fermeture de la piscine et sans répercussion sur le nombre de visiteurs, celles-ci deviendront inévitables à certaines périodes pour la suite des travaux de réfection de la façade et du sauna.

15.1. La fin de la phase de développement du Centre des Salles de la Coque

15.1.1. Le Sport

15.1.1.1. Le sport fédéral

- Entraînement

19 Fédérations relevant du C.O.S.L., dont 15 s'entraînent régulièrement, ont adopté et apprécient la fonctionnalité du Centre.

A l'instar de l'équipe nationale junior d'athlétisme du Qatar qui a renouvelé son stage estival de 8 semaines ou encore de deux perchistes belges qui ont choisi le Centre pour leurs entraînements en vue des jeux olympiques de Pékin 2008, l'attrait du Centre au-delà des frontières du Grand-Duché se confirme.

- Manifestations sportives

Les Fédérations ont reconduit cette année encore l'organisation de leurs manifestations à la Coque :

| | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> FLDA: | Eurochampionships, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 |
| <input type="checkbox"/> FLA: | Meeting international, 2003, 2004, 2005, 2006 |
| <input type="checkbox"/> FLBB: | Finales des Coupes, 2003, 2004, 2005, 2006 |
| <input type="checkbox"/> FLTT: | Championnats Nationaux, 2003, 2004, 2005, 2006 La FLTT a relevé l'audacieux défi de l'organisation d'un tournoi international avec le "1st Luxembourg TT Open". |
| <input type="checkbox"/> FLH: | Finales Coupes, 2003, 2004, 2005, 2006 |
| <input type="checkbox"/> FLNS: | Euro-Meet, 2003, 2004, 2005, 2006 |
| <input type="checkbox"/> FLVB: | Finales Coupes, 2003, 2004, 2005, 2006 |
| <input type="checkbox"/> FLF : | Tournoi U15, 2004, 2005, 2006 |
| <input type="checkbox"/> FLTri : | Indoor Duathlon, 2003, 2004, 2005, 2006 |
| <input type="checkbox"/> FLKB, FLAM, FLCK, | Special Olympics, ENEPS, ... |

Le Département ministériel des Sports a choisi la Coque pour l'organisation du « Wibbel & Dribbel » pour la troisième année consécutive, permettant à un jeune public de découvrir des activités sportives présentées par les fédérations respectives dans les vastes enceintes disponibles.

- Services accessoires au sport :

En marge des installations sportives, les Fédérations apprécient le confort des facilités logistiques mises en place.

Le projet d'implantation du cabinet de kinésithérapie, en collaboration avec le C.O.S.L. a vu le jour et les sportifs bénéficient sur place d'un suivi, de rééducation et, le cas échéant, d'un traitement immédiat en cas de blessure.

15.1.1.2. Le sport scolaire

Les 148.053 élèves relevant de 32 établissements (contre 28 en 2005) se sont répartis comme suit : 60.764 élèves au Centre des Salles et 87.289 au Centre Aquatique. En raison de la construction de piscines dans les communes et établissements scolaires avoisinants, on retrouve la baisse de fréquentation du Centre Aquatique, relevée en 2005, alors que le Centre des salles, qui permet la pratique d'une gamme très large de disciplines indoor, connaît un succès croissant. Globalement, la fréquentation par les groupes scolaires est en légère hausse.

La LASEL et la LASEP ont organisé ensemble le « Fun in Athletics » qui a permis à près de 250 jeunes participants de découvrir ludiquement les plaisirs du sport dans le cadre exceptionnel de l'Aréna.

15.1.1.3. Autres activités sportives

Les collaborateurs responsables de activités sportives, à l'écoute des sportifs et à la recherche d'activités nouvelles, adaptent continuellement l'offre, à l'instar de la Fitness Card qui donne désormais accès à des cours de danse aérobic et au jogging. Avec 24.888 participants, ces activités ont connu un accroissement de plus de 10 % en 2006. Les entreprises sollicitent également la Coque pour organiser des cours sportifs et tournois pour leur personnel : avec 3898 participants (par rapport à 2727 en 2005), ce secteur a connu un développement de près de 43 %.

Le gymnase, aménagé en court central pour l'occasion, a accueilli les « Luxembourg Tennis Classics », tournoi d'invitation avec des joueurs de niveau mondial. L'ING-Marathon a offert à la ville de Luxembourg et l'ensemble de la région un événement sportif majeur. Au vu de la satisfaction des spectateurs et des participants qui ont particulièrement apprécié le confort et les facilités offertes à la Coque (douches, centre aquatique, restauration, ...) cet événement est reconduit en 2007.

Dans ce contexte, les entraînements de préparation au marathon, incluant des tests de performances, et des conférences autour de la course à pied, créés par la Coque et repris entre-temps par d'autres, ont connu un vif succès.

15.1.2. Conférences et séminaires

Ce domaine est sans doute celui qui a connu le plus grand essor au cours de 2006. Le nombre des participants a franchi la barre symbolique des 10.000, alors qu'il n'y en eut seulement 3.700 en 2005, soit une augmentation de 170 %.

15.1.3. Les spectacles

L'Arena a été le siège de grandes manifestations de résonance internationale parmi lesquelles on relève les concerts de Udo Jurgens (3500 spectateurs), BB King (3000 spectateurs) et Chris de Burg (3000 spectateurs), ainsi que de nouveaux spectacles

d'envergure privés (dont un organisé par une entreprise du Grand-Duché à l'occasion de son 150^e anniversaire).

Le développement intensif des activités sportives et des conférences/séminaires, sans heurt ni gêne, n'a été possible que par la limitation des grandes manifestations à caractère culturel, qui, toujours les bienvenues à la Coque, trouvent par ailleurs des salles spécialisées au Grand-Duché.

15.1.4. Restauration et catering

La restauration tourne à plein régime avec 64.603 clients. Sans l'ouverture début 2007 du point de restauration méditerranéenne la Coque risquait de ne pas pouvoir donner suite à toutes les demandes. L'ensemble de la gamme sera déclinée avec en 2007 pour répondre aux attentes et besoins d'une clientèle hétéroclite de plus en plus nombreuse :

- Le *Fresh and Fitness Corner* orienté vers la vente à emporter de produits Bio,
- *La Perla*, le nouveau restaurant méditerranéen,
- Le *Dive'Inn bar* sportif

et toujours

- La *Coquille* davantage centrée sur la clientèle d'affaire
- Le Service Traiteur

15.1.5. Parachèvement du Centre des Salles et rénovation du Centre Aquatique

L'équipement et le parachèvement des installations du Centre des salles est maintenant terminé.

Un système de caisse commun à l'ensemble de la Coque a été mis en place au deuxième semestre 2006. Il permettra à chacun de profiter pleinement et en toute liberté de l'ensemble des activités lorsque les adaptations et l'harmonisation des services, prévues début 2007, seront réalisées.

Pour faciliter l'organisation des manifestations, notamment par les fédérations et associations sportives, une scène a été acquise, ainsi que des riggings et de l'éclairage. Une séparation/rideau entre le Gymnase et l'Aréna permet dorénavant d'accueillir plusieurs manifestations simultanées, ce qui n'était pas envisageable en raison de la configuration en 'open space'.

Au delà du parachèvement, il est indispensable de faire évoluer les installations pour conserver le niveau d'attractivité de la Coque en restant à l'écoute des attentes des usagers et à l'affût des technologies modernes. Dans ce contexte d'évolution permanente, une installation de basket a été réalisée dans les salles d'entraînement au sous-sol pour faciliter l'entraînement régulier.

Les activités tournées vers les entreprises (séminaires, conférence, sport d'entreprise, ...) assurent des recettes commerciales qui couvrent au minimum les frais d'exploitation qu'elles génèrent et permettent leur autofinancement, comme ce fut le cas lors du développement des activités sportives destinées au public et des activités de restauration. Seules les missions sportives fédérales et scolaires demeurent à la charge du contribuable.

15.2. La rénovation du Centre Aquatique de la Coque

L'année 2006 a été concentrée sur le Centre Aquatique dont les installations vétustes doivent être urgemment rénovées pour des raisons de sécurité, d'environnement, d'hygiène mais aussi du bien-être de la clientèle.

15.2.1. Les travaux de rénovation en 2006

Les travaux dans l'ancienne cafétéria, fermée depuis plus de trois années, sont en voie de finissage. Les espaces adjacents ont été équipés de bureaux supplémentaires pour accueillir de nouveaux collaborateurs dont le recrutement, longtemps retardé est devenu indispensable pour soutenir les efforts de développement.

Ces travaux, en partie réalisés de nuit, n'ont malgré leur envergure pas gêné le fonctionnement du Centre Aquatique.

15.2.2. La continuation de la rénovation en 2007 et 2008

Les travaux de rénovation de la façade, indispensables à l'étanchéité thermique du bâtiment, sont planifiés pour débuter en octobre 2007 et ceux du sauna en juin 2007.

L'adaptation de la détection incendie et de l'éclairage de secours, réalisée d'ores et déjà au niveau du restaurant méditerranéen, sera poursuivie.

La rénovation des vestiaires dont les installations sanitaires et techniques vétustes sont partiellement hors service et non réparables, est planifiée pour le deuxième semestre de 2008.

Plus que jamais des interventions conservatoires coûteuses deviennent indispensables pour retarder la fermeture inéluctable des installations pour des raisons de sécurité.

Les fermetures inévitables du Centre Aquatique courant 2007 et 2008 auront nécessairement des conséquences sur sa fréquentation et ses recettes. Il est attendu que le développement du Centre des Salles compensera en partie.

La Coque dans son ensemble fonctionnera à plein régime au terme de ces travaux.

La formalisation du projet de convention élaboré par l'Etat et le Centre est plus nécessaire que jamais, notamment pour régler les questions d'amortissement et de remplacement des équipements.

15.3. Données statistiques

| | Total | Centre Aquatique | Centre des Salles |
|--|--------|------------------|-------------------|
| Scolaires répartis dans 318 Classes de 32 établissements | 148053 | 60764 | 87289 |
| Sportifs (Fédérations) | 38483 | 14652 | 23831 |
| Baigneurs individuels | 177203 | 177203 | |
| Spectateurs lors des 4 manifestations d'envergure | 12105 | | 12105 |
| Spectateurs à l'occasion des manifestations sportives | 48209 | 48209 | |
| Participants aux cours sportifs | 24888 | 9041 | 15847 |
| Participants au sport d'entreprise | 3898 | | 3898 |
| Participants aux séminaires, réceptions et conférences, | 10108 | | 10108 |

| | | | |
|--|--------|--------|--------|
| 30.769 clients à la Coquille, 33.834 au Coin Fraîcheur | 64603 | | |
| TOTAL (en augmentation Centre Aquatique et Centre de salles confondus de 8,33 % | 527550 | 309869 | 153078 |

16. STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS

| Fédérations disciplines par ordre alphabétique | Licenciés actifs compétiteurs | | | Licenciés loisirs | | | Licences | Dirigeants | Juges | Entraîneurs | Total des | Nombre |
|--|-------------------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|------------|-------------|----------------|--------------|
| | Masc. | Fém. | Total | Masc. | Fém. | Total | Jeunes | | | | licences | des clubs |
| Aéronautisme | 789 | 81 | 870 | 350 | 65 | 415 | | 85 | 55 | 45 | 1 470 | 28 |
| A.L.P.A.P.S. | 335 | 254 | 589 | 0 | 0 | 0 | | 21 | 0 | 45 | 655 | 48 |
| Arts martiaux | 2 232 | 731 | 2 963 | 328 | 143 | 471 | | (98) | (38) | (49) | 3 434 | 47 |
| Athlétisme | 1 060 | 708 | 1 768 | 171 | 106 | 277 | 1 198 | 166 | | | 2 211 | 23 |
| Automobilisme | 110 | 6 | 116 | 0 | 0 | 0 | | 4 | 0 | 0 | 120 | 5 |
| Badminton | 510 | 415 | 925 | 12 | 8 | 20 | 680 | 32 | 7 | 6 | 990 | 21 |
| Basketball | 3 139 | 1 729 | 4 868 | 28 | 23 | 51 | 3 427 | 1038 | 78 | (464) | 6 035 | 33 |
| Basketball Corporatif | 301 | 22 | 323 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 323 | 19 |
| Billard | 336 | 10 | 346 | 37 | 2 | (39) | 42 | 0 | (4) | 0 | 346 | 21 |
| Boules et pétanques | 477 | 86 | 563 | 0 | 0 | 0 | 44 | 0 | 0 | 0 | 563 | 16 |
| Boxe | 39 | 4 | 43 | 14 | 14 | 28 | 3 | 26 | 11 | 6 | 114 | 6 |
| Canoë/Kayak | 41 | 13 | 54 | 33 | 10 | 43 | 19 | 10 | 0 | 1 | 108 | 5 |
| Cricket | 157 | 16 | 173 | 10 | 5 | 15 | 9 | 28 | 8 | 9 | 233 | 7 |
| Cyclisme | 377 | 46 | 423 | 1 121 | 213 | 1 334 | 251 | 1215 | 252 | 128 | 3 352 | 33 |
| Danse | 15 | 15 | 30 | 50 | 50 | 100 | 24 | 1 | 2 | 2 | 135 | 5 |
| Darts | 169 | 27 | 196 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 196 | 15 |
| Echecs | 724 | 65 | 789 | 0 | 0 | 0 | 222 | 0 | (239) | (2) | 789 | 19 |
| Equitation | 306 | 434 | 740 | 184 | 421 | 605 | 385 | 0 | (4) | (3) | 1 345 | 12 |
| Escalade | 90 | 60 | 150 | 563 | 241 | 804 | 117 | (9) | (10) | (17) | 954 | 10 |
| Escrime (*) | 123 | 57 | 180 | 25 | 4 | 29 | 159 | 30 | 1 | 8 | 248 | 6 |
| Football | 25 679 | 780 | 26 459 | 0 | 0 | 0 | 11 654 | 2400 | 260 | | 29 119 | 111 |
| American Football (*) | 32 | 0 | 32 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 1 | 33 | 1 |
| Football corporatif | 1 832 | 0 | 1 832 | 0 | 0 | 0 | | | (10) | | 1 832 | 38 |
| Golf | 611 | 343 | 954 | 1 710 | 971 | 2 681 | 119 | 12 | 15 | 9 | 3 671 | 6 |
| Golf sur pistes | 31 | 10 | 41 | 46 | 28 | 74 | 3 | 11 | 5 | 2 | 133 | 3 |
| Gymnastique | 637 | 2 079 | 2 716 | 374 | 2 723 | 3 097 | 2 716 | 388 | 16 | 173 | 6 390 | 56 |
| Haltéroph/lutte/powerl. | 121 | 10 | 131 | 102 | 30 | 132 | 45 | 27 | 23 | 6 | 319 | 5 |
| Handball | 1 493 | 828 | 2 321 | 0 | 0 | 0 | 1 482 | 293 | 62 | 76 | 2 752 | 18 |
| Handicapés | 73 | 24 | 97 | 28 | 5 | 33 | | 12 | 0 | 4 | 146 | 5 |
| Hockey sur gazon (*) | 93 | 36 | 129 | 8 | 3 | 11 | 90 | 0 | 0 | 1 | 141 | 2 |
| Hockey sur glace | 211 | 7 | 218 | 43 | 0 | 43 | 152 | 36 | 25 | 6 | 328 | 4 |
| Indiaca (*) | | | | | | | | | | | | |
| Kickersport | 272 | 9 | 281 | 0 | 0 | 0 | 50 | 3 | 0 | 0 | 284 | 18 |
| Korfbball | 46 | 40 | 86 | 9 | 6 | 15 | 3 | 11 | 3 | 1 | 116 | 3 |
| Lasel (*) | 3 974 | 2 244 | 6 218 | | | 0 | | | | | 6 218 | 35 |
| Lasep (*) | 2 517 | 2 514 | 5 031 | 175 | 175 | 350 | | 0 | | | 5 381 | 66 |
| Marche populaire | 1 293 | 1 237 | 2 530 | | | | | 0 | | | 2 530 | 46 |
| Moto-cyclisme | 142 | 10 | 152 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (6) | (1) | 152 | 19 |
| Musculat./body-build.(*) | 30 | 3 | 33 | 3 | 4 | 7 | 5 | 9 | 7 | 0 | 56 | 7 |
| Natation/sauvetage | 413 | 471 | 884 | 588 | 622 | 1 210 | 670 | 248 | | | 2 342 | 12 |
| Pêche sportive | 2 339 | 315 | 2 654 | 127 | 8 | 135 | 378 | (546) | (80) | (87) | 2 789 | 80 |
| Quilles | 3 621 | 394 | 4 015 | 0 | 0 | 0 | | 0 | (5) | (6) | 4 015 | 350 |
| Rugby (*) | 257 | 25 | 282 | 100 | 50 | 150 | 164 | 36 | 6 | 30 | 504 | 3 |
| Ski | 122 | 33 | 155 | 58 | 32 | 90 | 73 | 40 | 0 | 2 | 287 | 10 |
| Ski nautique | 26 | 5 | 31 | 52 | 35 | 87 | 6 | 19 | 11 | 6 | 154 | 8 |
| Sports de glace | 61 | 69 | 130 | 25 | 164 | 189 | 37 | 27 | 5 | 14 | 365 | 5 |
| Sports santé | 0 | 0 | 0 | 498 | 56 | 554 | 0 | 100 | 0 | 0 | 654 | 1 |
| Sports sub-aquatiques | 0 | 0 | 0 | 382 | 158 | 540 | | 10 | 0 | 40 | 590 | 15 |
| Squash | 188 | 51 | 239 | 78 | 19 | 97 | 28 | (3) | (6) | (1) | 336 | 11 |
| Tennis | 2 481 | 1 166 | 3 647 | 6 000 | 5 000 | 11 000 | 1 319 | 208 | 77 | 36 | 14 968 | 53 |
| Tennis de table | 2 828 | 840 | 3 668 | 354 | 241 | 595 | 1 666 | (475) | (59) | (91) | 4 263 | 98 |
| Tir à l'arc | 265 | 58 | 323 | 0 | 0 | 0 | 77 | 15 | 7 | 1 | 346 | 9 |
| Tir aux armes sportives | 3 527 | 302 | 3 829 | 0 | 0 | 0 | 97 | | 22 | 3 | 3 854 | 22 |
| Triathlon | 273 | 71 | 344 | 0 | 0 | 0 | 93 | 10 | 10 | 1 | 365 | 11 |
| Voile | 211 | 84 | 295 | 75 | 25 | 100 | | (54) | (13) | (19) | 395 | 7 |
| Volleyball | 523 | 713 | 1 236 | 159 | 94 | 253 | 1 236 | 124 | 0 | 0 | 1 613 | 27 |
| Totaux: 56 fédérations | 67 552 | 19 550 | 87 102 | 13 920 | 11 754 | 25 635 | 28 750 | 6 695 | 968 | 662 | 121 062 | 1 544 |

Remarques:

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les disciplines marquées avec un astérisque n'ont pas introduit de données en 2006 (chiffres de 2005 repris).

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total.